

Documents pour servir à l'histoire de la révolution valaisanne de 1798

publiés par
André DONNET

V

a. Supplément

Deux relations par un témoin contemporain
l'abbé Jean-Joseph Carrupt (1741-1811)
curé d'Ardon

Suivi de deux rapports officiels
du notaire Joseph-Antoine Favre (1759-1835)
secrétaire du comité de Chamoson

Documents pour servir à l'histoire
de la révolution valaisanne de 1798

publiés par
André DONNET

Plan de la publication

Sigles **Déjà parus :**

- Doc. I* I. Procès-verbaux et actes du comité général de Saint-Maurice (3 février - 16 mars 1798).
Publ. dans *Vallesia*, t. XIX, 1964, pp. 1 - 188.
- Doc. II* II. Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais (16 novembre 1797 - 25 juin 1798).
- Doc. II/1* *Première livraison*. Publ. dans *Vallesia*, t. XXXI, 1976, pp. 1 - 186.
- Doc. II/2* *Seconde livraison*. Publ. dans *Vallesia*, t. XXXII, 1977, pp. 1 - 246.

A paraître :

- Doc. III* III. Documents relatifs aux affaires politiques du Bas-Valais, depuis la proclamation de son indépendance jusqu'à sa réunion avec le Valais oriental (janvier - 16 mars 1798).
- Doc. IV* IV. De la république des Dix-Dizains au canton de la République helvétique (16 mars - 6 mai 1798).

Dans le présent volume :

- Doc. V* V. a. *Supplément* : Deux relations par un témoin contemporain, l'abbé Jean-Joseph Carrupt (1741 - 1811), curé d'Ardon. Suivi de deux rapports officiels du notaire Joseph-Antoine Favre (1759 - 1835), secrétaire du comité de Chamoson.

A paraître :

- b. Index général.

De l'abbé Jean-Joseph Carrupt, curé d'Ardon de 1780 à sa mort le 21 août 1811, on ne connaissait que sa qualité d'« historiographe », jusqu'au moment où, en 1966 et en 1977, les Archives cantonales ont successivement acquis deux volumes in-folio de ses manuscrits, d'un millier de pages environ chacun ¹.

Il ne semble pas que le contemporain et confrère de Carrupt, l'historien Anne-Joseph de Rivaz ², ait utilisé ses manuscrits, en tout cas pas les cahiers concernant les faits qu'ils rapportent sur la révolution valaisanne de 1798 et la « contre-révolution », à savoir les combats qui ont mis aux prises les Haut-Valaisans avec les Français, les Vaudois et les Bas-Valaisans, en mai 1798.

Le chanoine D. Imesch ne mentionne pas Carrupt parmi les sources manuscrites sur lesquelles se fonde essentiellement son ouvrage ³.

Le premier historien qui a eu entre les mains les manuscrits Carrupt, c'est le chanoine Pierre Grenat. Quelques rares annotations de sa main dans les marges d'un volume le démontrent ; au surplus, c'est aussi Grenat qui a recueilli les cahiers éparés de Carrupt et qui les a fait relier en deux volumes cartonnés bleus. Grenat utilise ⁴ en effet à maintes reprises les notes de Carrupt, qu'il cite, sans jamais en donner la moindre description, sous les dénominations les plus diverses : « Manuscrit Carrupt », « Chronique du docteur Carrupt », « Mémoires Carrupt » ⁵, etc. Il arrive même à Grenat de paraphraser Carrupt sans indiquer sa source ⁶.

Les auteurs de l'*Essai d'histoire du district de Contthey* ⁷ ont également utilisé les manuscrits de Carrupt, du moins l'un des volumes, puisque

¹ Cote AV L 526 et L 544.

² De 1796 à 1798, A.-J. de Rivaz est curé de Leytron ; en mai, sa cure a été pillée par les Français. — Voir A.-J. de Rivaz, *Mémoires historiques sur le Valais (1798 - 1834)*, publ. par A. Donnet, Lausanne, t. I, 1961, p. 56 (MDR, 3^e série, t. V.) Déplacé, A.-J. de Rivaz commencera à exercer son ministère à la cure de Saint-Séverin (Conthey), le 15 juillet 1798, comme lui-même le note dans les registres de paroisse.

³ D. Imesch, *Die Kämpfe der Walliser gegen die Franzosen in den Jahren 1798 und 1799*, Sion, 1899, pp. IX-XI.

⁴ Dans son *Histoire moderne du Valais de 1536 à 1815*, publ. par Jos. de Lavalaz, Genève, 1904, 645 p.

⁵ *Ibidem*, pp. 417, 425, 432, etc.

⁶ *Ibidem*, par exemple, pp. 452, 455-456, note 3, 469, note 1.

⁷ J.-E. Tamini, Pierre Délèze, Paul de Rivaz, *op. cit.*, s.l.n.d. [1935], 371 p. *Passim*, dès p. 297.

dans leurs notices sur les familles d'Ardon-Chamoson, ils écrivent que Carrupt « laissa un manuscrit intéressant sur l'histoire de la contrée ⁸ ».

Quant à l'*Armorial valaisan*, il signale laconiquement notre auteur : « Jean-Joseph Carrupt (1741-1811), Dr théol., curé d'Ardon 1780, doyen du décanat 1798, historiographe ⁹ ».

Enfin, dans sa monographie consacrée à Ardon, Louis Delaloye relève que J.-J. Carrupt « ... a laissé d'importants manuscrits ¹⁰ ».

Il n'est pas dans mon propos d'étudier ici l'œuvre de J.-J. Carrupt, du moins dans les deux volumes qui nous sont parvenus. En existe-t-il d'autres ? On l'ignore. Je me contenterai de décrire sommairement leur aspect matériel.

Chacun des volumes est constitué d'un certain nombre de cahiers (que l'auteur dénomme *codex*) de format différent, généralement numérotés et parfois munis d'une table des matières rudimentaire ; les cahiers du premier volume ont aussi leur propre pagination originale.

Acquis par les Archives en 1966, il a été alors paginé de 1 à 976. Il comprend d'abord neuf cahiers (de la p. 1 à p. 642), dont le 7^e est en deux parties. Les pages suivantes (de 643 à 828), qui pourraient former le *codex* 10, comportent six *Notices sur le Valais*, paginées individuellement. De la p. 829 à la p. 976, on trouve une nouvelle série de trois cahiers sous nom général d'*Appendice*.

Le second volume des manuscrits de Carrupt que nous connaissons, acquis par les Archives en 1977, n'a pas reçu de nouvelle pagination. Il compte quinze cahiers (*codex*), paginés à la suite par l'auteur lui-même de 1 à 1250. Particularité à signaler : lors de la reliure, le premier *codex* a été placé à la fin du volume (à l'exception d'un feuillet demeuré en tête). Chaque *codex* est également muni, en tête ou en queue, d'une table sommaire des matières.

Quant au contenu, il est malaisé de le définir clairement sans avoir entrepris une lecture complète de cette « chronique » et dressé en même temps une table détaillée des matières ; les exposés sont sans cesse interrompus par la copie de nombreux documents ; provisoirement, on retiendra par commodité une des expressions employées par Grenat : « Manuscrits Carrupt ».

Du I^{er} volume, j'ai extrait la partie où, acteur et témoin contemporain, Carrupt relate la révolution valaisanne de 1798, suivie de la « Contre-révolution », à savoir de la p. 684 à la p. 719, y ajoutant une brève note qui explique les circonstances de la nomination d'Anne-Joseph de Rivaz, l'historien, en qualité de curé de Saint-Séverin (Conthey).

Du II^e volume, j'ai détaché une autre relation des mêmes événements, beaucoup plus succincte et s'attachant plus particulièrement aux faits et gestes des Vaudois dans le Centre du Valais. Cette seconde relation est précédée de la copie sans commentaire (à l'exception de deux d'entre elles)

⁸ *Ibidem*, p. 357.

⁹ *Armorial valaisan*, Zurich, 1946, art. Carrupt, p. 51.

¹⁰ L. Delaloye, *Ardon*, Sion, 1968, p. 27.

de 28 documents tous publiés ou à paraître dans mes *Documents relatifs à la révolution valaisanne de 1798*¹¹. Elle ne commence à vrai dire que le 30 mars 1798.

Je n'ai pas cherché à réunir tous les passages qui, dans les « Manuscrits Carrupt », concernent les événements du premier semestre de 1798 : on aurait ainsi abouti à un assemblage hétéroclite.

En transcrivant ces textes, j'ai modernisé l'orthographe et la ponctuation. Je n'ai reproduit que les documents faisant l'objet d'un commentaire. Les adjonctions marginales ont été, sans autre indication, placées selon l'opportunité dans le texte ou en note. On trouvera en note les références des documents présentés sans commentaire et déjà publiés ou à paraître dans la III^e et la IV^e partie de mes *Documents* ; on y trouvera également des précisions sur les assertions de Carrupt que l'on peut vérifier.

Dans mon édition, j'ai inséré de nombreux sous-titres, vu la rareté de ceux que l'auteur a jugé utile de donner ; ceux de l'auteur sont alors signalés par des guillemets.

Témoin d'événements qui se sont déroulés sous ses yeux, renseigné d'une manière étonnante quand on considère le nombre élevé de documents qu'il a eus entre les mains, l'abbé J.-J. Carrupt reste très discret sur son propre rôle : pourtant sa cure a été occupée, il a eu des contacts avec des officiers français, il a recueilli de part et d'autre des « avis » souvent divergents ; plusieurs de ses paroissiens ont été tués par les Vaudois. On peut, dans les registres de décès de Savièse, de Saint-Séverin (Conthey), d'Ardon-Chamoson, vérifier l'exactitude des chiffres qu'il produit pour les tués de ces diverses paroisses.

Ces deux extraits des « Manuscrits Carrupt » apportent de nombreux éléments inconnus par ailleurs ; ils offrent aussi un écho des pensées et des sentiments des contemporains, grâce à de multiples détails concrets.

Il faut toutefois noter que Carrupt écrit mal, qu'il est négligent (en dépit de bien des repentirs), et ne saurait être à ce point de vue comparé à son voisin, l'abbé Anne-Joseph de Rivaz.

A l'appui des dires de Carrupt, il m'a paru opportun de publier à leur suite deux rapports officiels, rédigés l'un le 22 mai, l'autre le 8 juin, dans lesquels le notaire Joseph-Antoine Favre (1759-1835), de Saint-Pierre-de-Clages, secrétaire du comité de Chamoson, membre du comité général de Saint-Maurice, expose les griefs recueillis contre les troupes vaudoises stationnées à Leytron.

A. D.

¹¹ Cités *Doc. I (Procès-verbaux et actes du comité général de Saint-Maurice)*, publ. dans *Vallesia*, t. XIX, 1964, pp. 1-188 ; *Doc. II/1 et Doc. II/2 (Documents relatifs à l'activité de Mangourit, résident de la République française en Valais)*, dans *Vallesia*, t. XXXI, 1976, pp. 1-186 : 1^{re} livraison, et *ibidem*, t. XXXII, 1977, pp. 1-246 : seconde livraison) ; *Doc. III (Documents relatifs aux affaires politiques du Bas-Valais)*, à paraître) ; *Doc. IV (De la république des Dix-Dizains au canton de la République helvétique)*, à paraître) ; *Doc. V, a. Suppl. (Deux relations par un témoin contemporain, l'abbé J.-J. Carrupt (1741-1811), curé d'Ardon)*, publ. dans *Annales val.*, 1978, pp. 3-61).

Pour les autres abréviations : *Bull. off. VD*, Strickler, Stürler, voir *Doc. II/1*, p.8.

Deux relations de l'abbé J.-J. Carrupt

I

Attitude des Confédérés face à la menace d'invasion française

Sur la fin de l'an 1797, après la paix de Campo Formio, faite entre le roi de Hongrie et la France¹, et que l'on traitait à Rastatt des conditions d'une paix entre l'Empire, le Directoire de France résolut d'effectuer la révolution suisse vivement sollicitée par les mécontents de la Suisse qui tenaient leur club à Paris. A cet effet, les troupes françaises n'ayant point d'autre occupation s'approchèrent de la Suisse qui, intimidés par la proximité de forces militaires, crurent que c'était le temps de se réveiller pour prendre les précautions nécessaires au maintien de leur gouvernement, s'assemblèrent à Aarau pour délibérer sur le danger imminent ; plusieurs cantons voulaient déclarer leurs sujets libres comme eux, mais les Bernois ne voulaient rien rabattre de leur grandeur, animaient les confrères à tenir bon et de ne rien démordre de leurs prétentions, se fiant sur leurs forces, quoique grand nombre de leurs sujets étaient enclins à la révolution ; ils se comptaient sur la fidélité des autres, leurs richesses, les armes ; leur courage leur paraissait suffisant pour résister aux Français et résolurent de se défendre. On conclut de jurer encore l'alliance ancienne et ce serment fut émis avec beaucoup de solennité et de joie, et les députés du Valais, qui n'étaient pas nantis du pouvoir nécessaire à cela, ne jurèrent l'alliance que plusieurs jours après. Cette alliance ne fut que de très courte durée, car, à Aarau même, on osa planter l'arbre de la liberté en présence des députés ; on ramassa des forces, mais tout cela n'aboutit qu'à faire quelques traits de valeur qui ne purent empêcher les Français d'entrer en Suisse et de se rendre les maîtres. La mésintelligence, les trahisons qui venaient des divisions qui étaient en Suisse [...] ².

¹ La paix de Campo Fornio conclue entre la France et l'Autriche, signée le 16 octobre 1797.

² Page et texte inachevés.

Arrivée du nouveau résident Mangourit

A la fin de 1797, Helfflinger, n'ayant pas été jugé propre à effectuer la révolution valaisanne, fut rappelé et le jacobin Mangourit le remplaça sous le nom de résident. Il vint à Saint-Maurice, mais jusqu'à la fin du mois de janvier suivant ne déploya pas son caractère. Lorsque les troupes françaises étaient entrées au Pays de Vaud, il commença à dogmatiser et [à] établir le système français, en sorte que le 28 janvier 1798 l'arbre de la liberté fut planté à Saint-Maurice avec beaucoup de vacarme et d'enthousiasme³; on y commit des excès qui ne furent point approuvés par les bourgeois de condition et de bon sens. Les Suisses, voyant ou la difficulté de se maintenir ou l'impossibilité, retournèrent chez eux et s'empressèrent de mettre en liberté leurs sujets.

Les débuts de la révolution valaisanne : tractations à Saint-Maurice

Les Valaisans en firent autant. Quatre députés vinrent à Martigny déclarer verbalement l'indépendance du Bas-Valais en leur inspirant l'esprit de se défendre. Cette déclaration n'était du tout point suffisante. Là-dessus, généralement, les communes du Bas-Valais députèrent des hommes à Sion auprès de l'assemblée des dizains pour déclarer la conduite qu'ils devaient garder, se trouvant sans munition de guerre, sans artillerie, sans forces; ils n'eurent d'autre réponse que: « Conduisez-vous selon votre prudence, étant de ce moment libres. » Ils pouvaient prendre les mesures qu'ils jugeront à propos; toutefois on leur recommanda fortement de conserver la religion; ce qui paraissait singulier est que ceux-mêmes qui n'avaient guère de religion s'intéressaient le plus à sa conservation.

On dut arborer la cocarde verte le 1^{er} février 1798 et planter les arbres de la liberté; cette cérémonie était présidée dans les chefs-lieux par un député de Mangourit, où le c. Mathys, fameux hypocrite, se distingua aussi bien que dans d'autres entreprises arbitraires à la façon des jacobins⁴. Au premier abord de la plantation des arbres de la liberté, l'alarme s'était donnée à Saint-Maurice où il y avait encore beaucoup d'émigrés et de déportés; tout a été en mouvement jusqu'aux chanoines de l'Abbaye qui

³ Variante interlinéaire: « Sarcasme ».

⁴ Note de l'auteur: « Mathys, français de nation, vint en Valais comme espion, et pour d'autant mieux réussir il se qualifia d'émigré et d'une famille distinguée, et marqua une piété très exemplaire, si bien qu'il a induit en erreur tout Saint-Maurice qui le voyait très souvent participer à la table sainte. Son but était de se marier avec une damoiselle de condition, très bonne, riche et d'une excellente réputation, et d'une solide piété. Il réussit, mais à peine furent-ils liés que l'épouse s'en aperçut de l'hypocrisie de son mari: elle en mourut de chagrin [variante interlinéaire: regret]. Cet aventurier se retira de Saint-Maurice pour revenir faire les excès qu'il a faits; il rendit de bons services à Mangourit en ce qu'il avait une parfaite connaissance du pays; il sut fort bien gruger les goussets. »

ne [se] croyaient pas en assurance ; tous décampèrent par une fuite précipitée ; cependant on rappela les profès de cette maison ; tous les autres furent dans le cas de partir ; on donna cependant un temps aux déportés pour vider le pays ; les caisses-reliquaires de la légion thébénienne et tout ce qu'il y avait de plus précieux furent dispersés et cachés secrètement et avec précaution.

Le 2 février, une députation du Haut-Valais se présenta à Saint-Maurice pour conférer avec Mangourit. [P.-Jos.] de Riedmatten, capitaine ci-devant des gardes du corps du roi de France, [Hyacinthe] de Riedmatten, colonel, furent du nombre et eurent une conférence le 3 avec Mangourit qui se conduisit avec eux fort amicalement. Les députés sous le nom de haute commission admirèrent son esprit et sa conduite. Mangourit déclara fort poliment : 1^o que la France reconnaissait que le Valais ne lui avait pas occasionné les [mêmes] chagrins que le reste de la Suisse ; 2^o que le Valais n'avait agi que par force ce qu'il avait fait ; 3^o que le Valais, à l'imitation de celui de Zurich et de Bâle et même de Fribourg, fraterniserait avec le peuple ; que le comité central de Saint-Maurice demanderait à la haute députation d'être incorporé avec le Haut-Valais dans la souveraineté et la délivrance des paysans du dizain de Sion ; 4^o si la haute commission avait le pouvoir d'accorder cette demande ; 5^o la convocation d'une diète générale de tous les dizains au nombre de quarante députés, soit quatre par dizain ; 6^o que le peuple paraissait vouloir que l'évêque de Sion demeurât en possession de tous ses droits spirituels et temporels ; enfin, insinua que dorénavant le peuple devait choisir leurs curés dont cependant l'approbation serait réservée au révérendissime évêque.

Sur la crainte de voir passer des troupes françaises par le Simplon, Mangourit les rassura ; que Comeyras qui avait demandé ce passage était très coupable et qu'il serait destitué si la haute commission le demandait ; ensuite, il conseilla d'imiter la France, de distinguer le pouvoir exécutif d'avec le pouvoir législatif ; il proposa un passage entre la France et la Cisalpine dont le Valais ne supporterait que les frais du 121^e département pour l'ouverture du Simplon, ensuite de rendre le Rhône navigable afin d'exploiter les forêts, qui importerait beaucoup au Valais (le commerce des bois) ; la France ne ferait que peu de cas du Valais qu'on regardait comme un poste militaire, et rassura la haute commission que le Directoire français n'avait de vues sur le Valais, uniquement de vivre dans la plus grande intimité. La ville de Saint-Maurice désirait que les VII Dizains plantassent aussi l'arbre de la liberté, mais Mangourit voulut qu'il y ait auparavant une proclamation pour rassurer le peuple sur sa religion, la sûreté publique et les propriétés qui demeureraient intactes. La haute députation craignait les menaces de [Barthélemy] Guillot, fils d'un malheureux père [Pierre] exécuté à Sion pour révolte⁵ ; Mangourit la rassura sur ce que les troupes françaises demeureraient à six lieues du Valais. Après quatre heures de conférence, la haute députation invita le c. résident à accepter

⁵ Carrupt renvoie ici : « voir ci-devant », c'est-à-dire aux pp. 678-680 de son manuscrit, où il traite de l'insurrection de 1790.

un dîner avec eux, ensuite duquel parurent les députés des communes du Bas-Valais en grand nombre, qui furent très bien et gracieusement reçus ; après un discours, le capitaine de Riedmatten, chef de la députation, les embrassa tous.

Le 4 au matin, une nombreuse députation des communes demandèrent une conférence, qui a eu lieu le même jour dans la maison de ville où les députés du Bas-Valais s'assemblèrent, et à 11 h. la haute commission fut introduite, dans laquelle M. de Riedmatten déploya son éloquence ; après avoir montré les pleins pouvoirs, il déclara le Bas-Valais franc et libre et incorporé au Haut et les traita de ce moment de confrères. L'acte allemand et original était entre les mains du c. Pittier pendant qu'on lisait une copie traduite en français ; la lecture finie, on entendit claquer les mains de toutes parts et se saluèrent de confrères. Le président de la haute commission, pour rendre cette incorporation plus solide et stable, fit des instances pour qu'elle soit basée sur trois points fondamentaux (notre religion catholique et apostolique à part, que nous réservons avant tout) : 1^o l'inviolabilité des propriétés ; 2^o l'oubli du passé ; 3^o la rédemption des fiefs moyennant une juste indemnité. Après de vives acclamations, ils se quittèrent et les Bas-Valaisans accompagnèrent la haute commission jusque sur la rue.

La haute commission représenta que la plantation des arbres trouverait des obstacles dans le peuple qui n'aime pas cette pratique. Mangourit se contenta de dire qu'il suffisait de planter deux arbres à la Morge avec une simple inscription, l'un près de l'autre avec les racines. Encore on lui présenta que les fonctionnaires du Haut-Valais étaient déjà nommés par le peuple ; ils n'auraient pas eu besoin de résigner leur place.

« Demandes de Mangourit »

Mangourit demanda à la haute commission d'engager Mgr l'évêque de Sion [Blatter] de chanter un Te Deum solennellement dans tout le diocèse à l'événement de la délivrance du Bas-Valais, que cela lui ⁶ donnerait occasion d'écrire au Directoire français afin d'assurer officiellement que la religion catholique serait conservée dans toute son intégrité. Le résident invita à son tour la haute commission à un dîner où l'on but plusieurs toasts où la Grande Nation n'a pas été oubliée. On prit ensuite congé ; les députés arrivèrent à Martigny où ils furent très bien reçus et défrayés de toutes dépenses par les députés de la bourgeoisie ; le prévôt du Grand Saint-Bernard [Luder] avec le clergé s'y trouva, et rendirent tous les honneurs convenables à la haute députation qui fraternisèrent ensemble très cordialement.

Ainsi le Bas-Valais, depuis l'an 1490, 19 décembre, qu'il fut remis aux VII Dizains, fut remis en liberté et recouvra sa combourgeoisie déjà faite en 1476. Les dizains ne perdent rien de leur droit, puisque ce pays

⁶ A Mangourit.

a été soustrait par la violence de l'obéissance de l'Eglise de Sion. C'est Mgr l'évêque tout seul qui a été par cette révolution réduit au spirituel, et dépouillé de tous les droits dont il jouissait encore à ce moment.

Cette délivrance a dû sans doute causer une joie générale aux trois [nouveaux] dizains : cependant, on [n'] observa rien d'extraordinaire ; on craignait généralement de sortir d'un esclavage pour rentrer dans un plus dur, car ils n'ignoraient pas qu'il faudrait subir la loi que la France donnerait ; on reconnaissait la France pour leur libérateur, mais on [n'] aurait rien voulu avoir affaire avec elle, surtout dans ces temps ténébreux où l'on ne voyait que de l'eau trouble.

« Entretien de Mangourit avec la haute commission »

Cependant les trois dizains d'en bas s'assemblèrent en même temps (le 3 février) en comité central au nombre de quatre [membres] par dizain à Saint-Maurice, revêtus du plein pouvoir de leurs commettants, qui siégeait exactement, mais ils étaient entravés par la France à un point qu'ils n'osaient à peine respirer, car rien ne se faisait que par ordre de Mangourit, qui avait quantité d'émissaires, tous des hommes attachés aux principes philosophiques du temps, qui parcouraient les trois dizains et débitaient que les fiefs étaient tous abolis ; qu'on ne payerait désormais ni fief ni cens ; que les curés seraient à leur disposition, les biens d'Eglise et des religieux seraient partagés par le peuple ; que tous seraient égaux : plus de communauté, plus de bourgeoisie, mais que tous pourraient jouir des biens communs, etc. Ces émissaires mirent la dissension dans les communes, en sorte que les anciens eurent bien de la peine à y maintenir l'ordre. Bagnes voulait déjà s'emparer de la maison abbatiale ; à Leytron, les biens de la cure furent déjà publiés vendables, et grandes discordes dans d'autres communes. Il y en eut cependant le plus grand nombre qui se maintinrent dans l'ordre, surtout les montagnards qui ne goûtaient point ces nouveautés. La plantation des arbres était accompagnée de joie des enthousiastes, tandis que d'autres pleuraient amèrement ⁷. A Monthey, lorsqu'on raisonnait sur le lieu où l'on planterait, un particulier s'écria : « Loin des maisons, afin que sa mauvaise odeur n'infecte point les habitants. »

Le comité central s'occupait toujours à maintenir le bon ordre et à faire des constitutions conformes au génie et à l'esprit valaisan, mais elles n'étaient pas de celui de la France ; ils ne purent convenir et Mangourit [ne] leur témoigna que du mécontentement, et après bien des compliments il fallut se résoudre, ou d'accepter celle d'Ochs qui était celle de la Suisse, ou d'accepter celle que Mangourit fabriqua ⁸.

⁷ Adj. marginale de l'auteur : « A la plantation de l'arbre, les uns riaient, les autres dansaient, et d'autres pleuraient. Ceux qui dansaient furent les premiers ensuite à le détester. »

⁸ Renvoi de l'auteur : « Voyez ceci ci-après pp. 4 et 5 », c'est-à-dire pp. 16-17.

« *Froideurs entre le Haut et le Bas* »

En attendant, la haute députation avait promis pendant son séjour à Saint-Maurice une corroboration de la liberté du Bas-Valais sous peu de jours mais qui n'arrivait pas dans le terme, ce qui mit de la froideur dans les parties. Le Haut-Valais voulait que les députés des communes viennent à Sion pour effectuer la réunion, qui, empêchés par Mangourit, ne pouvaient ni se rendre à cette invitation, ni exprimer leur sentiment, et la froideur augmentait. Les Bas-Valaisans, sans doute sollicités, s'adressèrent au Directoire français pour avoir de l'assurance sur l'existence de leur liberté, qui répondit aussitôt en leur promettant leur protection officiellement. Les révolutionnaires (c'est-à-dire ceux qui étaient attachés aux principes philosophiques du temps) faisaient des tapages et éclataient partout par des cris de joie, des orgies de clameurs, à Saint-Maurice s'approprièrent déjà du jardin, de la basse-cour de l'Abbaye sans honte : à peine la municipalité pouvait-elle retenir ces fanfarons. A Martigny, un notaire de Sembrancher voulait partir subitement pour annoncer au curé de ce lieu [Jean-Joseph Ballet] de plier bagage et de partir : un citoyen de Cythère⁹ du même [lieu] lui dit : « Dites-lui plus court : Partez ». Les bavardises se multipliaient ; cependant, le comité central, composé d'honnêtes sujets, ne laissait de veiller sur les désordres, et d'ailleurs le nombre de cette classe était si petit qu'il n'était rien vis-à-vis des bons qui gémissaient de douleur sur un avenir que l'on craignait, et tous les ci-devant fonctionnaires furent obligés de cesser leurs fonctions ; tout fut refundu. Toutefois les choix tombèrent généralement sur des honnêtes gens, de sorte que les têtes exaltées se virent trompées dans leurs espérances, et baissèrent les yeux, voyant qu'ils n'avaient aucune confiance dans le peuple ; ils furent réduits à murmurer secrètement¹⁰ et, en bien des endroits, ils [les révolutionnaires] furent les premiers à se récrier contre l'arbre de la liberté qui ne produisait pas les fruits qu'on s'y attendait. Partout, les offices divins furent célébrés avec le même zèle qu'auparavant et les bénéfices maintenus dans toute leur intégrité, exception faite des dîmes et droits féodaux qu'on ne payait pas partout à raison des grandes dépenses que l'on fut obligé de faire pour l'entretien des armées françaises ; les ecclésiastiques surent s'accommoder aux circonstances des temps.

« *Esprit philosophique* »

La manie des esprits philosophiques ne se bornait pas au Bas-Valais, mais dans tout le pays sans exception, surtout dans la plaine ; et comme les Haut-Valaisans n'aimaient point cette révolution, bien des personnes honnêtes ne voulurent point accepter des places, en sorte que, dans la

⁹ Aujourd'hui orthographié Cyterne, lieu-dit près de Chamoille (c. Sembrancher).

¹⁰ Adj. marginale : Un coup de vent avait renversé l'arbre de la liberté à Chamoson ; une année après sa plantation, les révolutionnaires le maudirent ; les autres riaient à leur tour et [l'arbre] ne fut pas replanté. »

plaine, plusieurs habitants étrangers, particulièrement dans le Haut-Valais, furent établis municipaux, même dans les chefs-lieux, notamment où les habitants étaient en grand nombre. — On distingue en Valais les habitants des bourgeois et les tolérés qui font trois classes : les bourgeois et communiens sont proprement les naturels du pays ; les habitants étaient ou étrangers ou communiens d'une autre commune de celle qu'ils habitent, où ils étaient exclus de la bourse ; les tolérés sont, ou des gens suspects, ou des étrangers qui n'ont pas des preuves suffisantes de probité ; on les met à l'épreuve de quelques années pour devenir habitants ensuite, ou communiens, s'ils sont susceptibles de naturalisation après un bon comportement. — Cependant, généralement la révolution n'a pas pris comme la France, et Mangourit s'y attendait. On ne pouvait que difficilement faire déborder de leurs anciens usages et les cris des *piailleurs* ne furent guère écoutés ; tout allait comme une machine qui ne s'ébranle qu'à force de bras, et les belles promesses ne produisirent pas l'effet qu'on se proposait auprès d'une nation où l'on préfère le réel aux belles paroles.

« *On persécute les émigrés* »

Les proclamations réitérées de tous côtés de Mangourit ne tardèrent pas à se faire entendre à tous les déportés et émigrés de vider le pays. Cependant, on leur accorda quarante jours pour plier bagage. A raison que c'était au cœur de l'hiver, qu'il s'agissait de franchir les montagnes chargées de neige et de glace, plusieurs s'adressèrent à des amis, mais tout fut inutile, excepté ceux qui s'adressèrent à Mangourit pour obtenir un prolong de leur voyage ; celui-ci prit toutes les précautions pour être ni vu ni entendu, et accordait à plusieurs qui le lui demandèrent secrètement ; il dit à un : « Gardez-vous bien de déclarer que je vous fais cette grâce, de crainte que je passe pour un brave homme. »

« *Lettre sur la corroboration* »

Cependant, après bien des compliments, la confirmation ou corroboration de l'indépendance du Bas-Valais fut expédiée le 22 février ; depuis le 15 février jusqu'au 22 qu'elle fut expédiée et délivrée, elle était signée par tous les dizains au nombre de 42 [députés], tous munis du plein pouvoir à cet effet. Le bailli et d'autres députés parlent au nom de leurs commettants : « *Déclarons et manifestons par les présentes à tous et à un chacun que, de l'autorité prédite, nous corroborens, ratifions et confirmons l'acte émané sous le 1^{er} de ce mois, signé par les membres de la haute commission siégeant à Sion, énonçant la renonciation aux droits de la souveraineté que le Haut-Valais possédait sur le Bas-Valais..., ainsi que le désir sincère et constant des VII Dizains d'entretenir avec l'Etat du Bas-Valais l'amitié la plus fraternelle et la plus solide, et la plus parfaite loyauté...* » ¹¹

¹¹ Texte complet publié dans *Doc. I*, pp. 66-67.

Cette corroboration étant signée, les Haut-Valaisans auraient désiré que le comité général du Bas-Valais, siégeant à Saint-Maurice, fût venu à Sion afin d'effectuer la réunion dans la capitale où on aurait délivré cet acte authentique. La lettre d'invitation (du 17 février) était conçue en ces termes, adressée au président du comité : *« En réponse à la pétition rédigée en comité général à Saint-Maurice, le 6 février 1798 et présentée au Conseil d'Etat provisoire séant à Sion, le 8 du même février, par les honorables députés banneret Dallèves, major Dufour et curial Favre, par laquelle le comité général représentant le peuple du Bas-Valais [désirait obtenir des louables communes du Haut-Valais] l'acte de corroboration de l'indépendance, la diète séant actuellement à Sion a l'honneur d'informer le président du comité général [Emonet] et, par lui, la généralité du Bas-Valais, que les honorables communes du Haut-Valais avaient réfléchi que la ratification de cette indépendance paraissait nécessairement entraîner l'incorporation avec la souveraineté du Haut-Valais, laquelle, si elle devait avoir lieu, il serait indispensable de travailler à un plan de réunion, et qu'en conséquence les honorables députés avaient à cet égard des instructions sur les intentions de leurs commettants et étaient autorisés d'écouter les représentations d'après les combinaisons desquelles on s'empressera d'aviser à une heureuse conclusion désirable, qui pourrait effectuer et consolider le bien-être réciproque. En conséquence, on invite les représentants du comité général de vouloir bien se transporter à Sion, le 20 du même mois, pour le lendemain et les jours suivants s'occuper en commun de tous les objets y relatifs. »*¹²

« Insulte faite au messager »

Cette adresse fut envoyée par un exprès qui arriva à Saint-Maurice sans avoir la cocarde verte. Quelques têtes exaltées l'insolentèrent et lui mesurèrent le sabre sur son col, et l'on eut de la peine de lui sauver la vie. Les coupables furent punis, mais le comité général reçut le messager fort honnêtement, et sous peu de jours le comité répondit, en date du 20, qu'on était très fâché de l'affront qui était arrivé au messager, mais qu'on fera rendre prompte satisfaction par les malveillants¹³ et que même Mangourit se montra très affecté de cette action, et qu'il avait harangué et réprimé l'insolence des furieux au milieu du peuple assemblé et a promis sa protection au messager : *« ... Cet incident est un exemple malheureux de tout ce qui donne à étendre ce moment de retardement dans l'autorité et dans l'exécution des lois. Il doit vous faire sentir, Magnifiques Seigneurs, combien est fondé notre empressement à abrégier la vacance du gouvernement, et vous donner à penser que la nécessité [d'en déterminer un] pourrait nous forcer à adopter le premier qui nous offrirait la sûreté et la paix, si de votre côté notre espoir se trouve trop reculé ».*¹⁴

¹² Texte publ. dans *Doc. I*, p. 46.

¹³ Texte publ. dans *Doc. I*, p. 48, annexe VI, mais en date du 19 février.

¹⁴ Texte complet, en date du 20 février, publ. dans *Doc. I*, p. 55, annexe, signé : Emonet, président.

Le comité général de Saint-Maurice demande la protection de la France

Avant que de répondre officiellement à la lettre envoyée par le grand bailli au nom de l'assemblée de l'Etat du Haut-Valais, comme il paraissait quelque crainte qu'on envisageait du retard de la ratification promise, mais pas encore envoyée au comité général, dans cette difficulté, avant que de se rendre à Sion on s'adressa à Mangourit pour s'informer « *quelles seraient les intentions positives du D. E. à son égard dans le cas où un danger réel dont le ciel paraît nous menacer nous forcerait à réclamer sa protection.* »¹⁵

Le résident répondit le lendemain : « *Je dois vous assurer que le D. E.... saura détourner d'une contrée [ressaisie] de ses droits par son vouloir et par l'offre même que lui en a faite la députation de la diète de Sion, les dangers qui lui seront suscités imprudemment pour arrêter la jouissance de votre indépendance. Je suis loin de croire qu'elle puisse être menacée ; mais si elle l'était, je prendrais aussitôt des moyens tels que vous la conserveriez intacte, ainsi que les opinions religieuses auxquelles vous êtes attachés.* »¹⁶ Mangourit envoya l'adresse du comité général au général Brune, qui commandait en chef les troupes françaises en Helvétie, aux résidents en Suisse [Mengaud] et à Genève [Desportes], et ordonna au comité général de donner à cette réponse la plus grande publicité. Le même jour (20 février), le général Brune se trouvait à Saint-Maurice ; le comité général se fit un devoir d'aller lui rendre hommage : « *... que sa réputation a devancé en Suisse*¹⁷ *et dont les talents se sont trouvés au niveau de la grandeur de la nation qui lui a confié ses intérêts. La mission que vous remplissez en Suisse, c. général, rend encore votre présence plus flatteuse à nos yeux. Unis de cœur et d'intérêt avec le peuple vaudois qui vient de s'affranchir si courageusement, nous ne pouvons voir qu'avec l'émotion la plus vive celui qui est chargé de déployer en leur faveur la protection de la Grande Nation...* »¹⁸

Projet de constitution valaisanne ; projet d'organisation de la force armée

Mangourit, voyant la lenteur que l'on mettait à former la constitution, en fut ému par les bruits faux ou vrais qui se répandaient à Monthey et dans l'Entremont ; [assuré] que le nouvel ordre des choses ne tiendrait pas, [il] fit notifier l'ordre le plus prompt de faire une constitution : « *Il vaut mieux, dit-il, une constitution imparfaite et prompte qu'une constitution parfaite qu'on ne peut avoir sur-le-champ. Il est nécessaire : 1^o que la constitution me soit présentée demain avant midi ; 2^o que l'organisation militaire proposée par le comité général soit arrêtée ce soir et*

¹⁵ Lettre du 19 février. Texte complet publ. dans *Doc. I*, p. 48, annexe V.

¹⁶ Lettre du 20 février, publ. dans *Doc. I*, pp. 58-59.

¹⁷ Adj. interlinéaire : « Ce sont ses paroles ».

¹⁸ Discours prononcé par J.-L. Pittier, publ. dans *Doc. I*, p. 52 annexe I.

mise sur-le-champ en activité à quelque prix que ce soit ; 3^o que l'on envoie sur-le-champ dans l'Entremont les c. Melchior Quartéry, Mathys et Dupré, lesquels s'informeront du bruit répandu, ramèneront les esprits et engageront les communes à nommer leurs traîtres et [à] les livrer à la justice ; 4^o que l'on envoie sur-le-champ dans la bannière de Montbey les c. Jacques Quartéry et Du Fay pour endoctriner cette bannière sur les avantages de la révolution ; 5^o qu'aucun des citoyens ci-dessus désignés ne soit admis à aucune excuse, cette mission étant de salut public ; 6^o que sans désemparer ce soir on délibère sur-le-champ sur le rachat des fiefs, cens et dîmes qui n'ont pas une origine déshonorante pour l'espèce humaine et que ce rachat soit fixé à un taux très modéré ; 7^o que les députés soient chargés de porter cette nouvelle aux bannières. »¹⁹

Sans doute que le comité général dut prendre en considération ce message et s'occuper sérieusement de ces objets, et ordonna, entre autres, l'organisation de la force armée : [il ordonna] dans tous les comités de faire le dénombrement de tous les hommes en âge de porter les armes, depuis 15 ans jusqu'à 60 ans, et de donner les listes où seront écrits les noms de chaque particulier avec leur âge et quelle arme chacun d'eux peut avoir à sa disposition, ce qui fut ponctuellement exécuté sur-le-champ.

Pour ce qui regarde la constitution, elle a été rédigée ; mais bien loin d'être du goût de Mangourit, il dit que c'était de la bouillie pour les chats. Les esprits étaient si opposés qu'il n'y avait pas moyen de se rapprocher. D'ailleurs le comité général était en ce moment occupé à répondre à la lettre du grand bailli, datée du 17.

La ratification de l'indépendance

Le comité général observe que la ratification est d'une nécessité absolue pour tranquilliser les esprits des Bas-Valaisans, qu'elle leur avait été promise par la haute commission, qu'elle doit être obtenue sans aucun retard. *« La lettre de la diétine actuelle semble être une reconnaissance de sa part que l'acte à nous remis par les députés de la haute commission n'est d'aucune validité sans la forme de la ratification, et elle justifie les instances que nous [vous] avons faites au nom du peuple du Bas-Valais de nous remettre cette justification franche et entière. »*

Il représente ensuite que tant que cet acte ne sera pas produit, les ennemis de l'ordre public et de la réunion entière des deux peuples ne cessent de répandre des bruits de défiance ; [il] déclare que cette ratification serait *« un vrai gage de la bienveillance mutuelle des deux peuples, l'acte qui anéantirait toutes les méfiances réciproques et qui doit aplanir toutes les entraves que le comité ne peut s'empêcher de prévoir à un plan de réunion, s'il n'est pas précédé de cet acte. »* A ces causes, il réitère les plus vives instances pour que, sans délai ultérieur, cette ratification leur soit remise, et la raison du refus qu'ils font de paraître à Sion le 20 février

¹⁹ Texte publ. dans *Doc. I*, p. 64. — Adj. marginale de l'auteur : « Bannière est la même chose que dizain. »

est que le c. Mangourit devait être le médiateur des intérêts communs et que cet envoyé de la R. F. ne pouvait s'écarter de Saint-Maurice « *pour être plus à portée de toutes les relations extérieures ; chaque incident nous mettra dans le cas de recourir à lui et occasionnerait chaque fois des lenteurs fâcheuses dans un moment où le prix du temps ne peut être assez senti.* »

Il propose donc Saint-Maurice [comme] le lieu le plus propre à concilier les esprits et [à] travailler efficacement à la réunion, sans cependant le regarder pour la capitale, mais seulement pour cette fois à raison des circonstances. Cette réponse est datée du 20 février ²⁰.

Comme il se répandait différents bruits sur l'existence de la religion, le comité général crut devoir rassurer Mgr l'évêque là-dessus par une lettre dont voici le contenu ²¹. *Suit la réponse de l'évêque à cette lettre* ²².

Le comité général écrit à ses commettants, aux comités locaux l'arrêté qui suit [sur les bannis pour opinions politiques] ²³.

Le 26 février, le grand bailli aussi bien que la diète de Sion, très satisfaits de la réponse du comité général qui marquait son désir d'opérer l'union la plus parfaite entre les deux peuples, et surtout des principes religieux qui les avaient liés jusqu'à ce moment, assurent qu'aussitôt que les députés auraient recueilli les nouvelles instructions de leurs commettants, ils espéraient qu'à leur retour cette union se ferait sans difficulté. Du même jour, le bailli marque aussi le mécontentement que la Diète avait ressenti des expressions dont le résident Mangourit s'était servi le 21 février ²⁴. Sur ces expressions amicales et les intelligences secrètes que les deux peuples entretenaient et le peu d'inclination que le Bas-Valais avait pour une constitution faite dans l'esprit français, ont donné des soupçons fondés à Mangourit qu'on se souciait peu de la constitution helvétique composée par Ochs et [d']une autre insinuée par le résident ; il se démonta et menaça de partir et que par trois ou quatre coups de pied qu'il donnerait sur le plancher, il ferait sortir autant de baïonnettes qu'il en faudrait pour réduire tout le Valais.

²⁰ Texte complet publ. dans *Doc. I*, pp. 52-54.

²¹ En date du 23 février et publ. notamment dans *Doc. I*, p. 63, annexe. — Carrupt, dans une note marginale, précise quels sont les voisins qui sollicitent des liaisons avec le Bas-Valais : « Les Vaudois dont le pont de Saint-Maurice séparait. »

²² En date du 25 février et publ. notamment dans *Doc. I*, pp. 85-86.

²³ En date du 24 février et publ. notamment dans *Doc. I*, p. 80, annexe III. — Le 4^e art. de l'arrêté frappe un injuste préjugé à propos duquel Carrupt donne, en marge, un éclaircissement : « Il y a déjà anciennement une loi exactement observée dans le Haut-Valais, mais qui n'a jamais pu faire impression dans la tête des Bas-Valaisans, savoir une amende de 5 louis d'or pour quiconque oserait faire le moindre reproche aux parents des délinquants, et ce préjugé n'existait point dans les VII Dizains. »

²⁴ Il s'agit de la réponse de Mangourit, du 20 février, au comité général qui lui avait demandé, le 19 février, de lui assurer la protection de la R. F., réponse transmise à l'Etat du Valais, le 21 février. Textes publ., le premier dans *Doc. I*, pp. 58-59, annexe I ; le second, *ibidem*, p. 48, annexe V ; le troisième, *ibidem*, p. 59, annexe II.

Dans ce temps les Haut-Valaisans faisaient des prières publiques sans relâche, tandis que le Bas-Valais était partagé ; les uns dans la crainte d'une guerre et [de] dangereuses nouveautés, d'autres chantaient des vaudevilles analogues aux circonstances où rien n'était épargné... Cependant, le Te Deum que Mangourit demandait que l'on chantât n'a pu avoir lieu que dans le Valais occidental, ainsi nommé par Mangourit, qui comprenait les trois dizains du Bas.

Le régiment de Stettler

Le bruit a couru au Pays de Vaud que le régiment de Stettler au service de Sa Majesté sarde allait arriver au secours des Bernois. Les Vaudois en furent alarmés ; Mangourit les rassura en disant que les Bas-Valaisans défendaient les passages. Les Vaudois en furent si reconnaissants qu'ils témoignèrent leur satisfaction par le c. Begoz qui parla ainsi aux Valaisans : « *Le c. Mangourit nous a donné connaissance de l'empressement [avec lequel] vous avez pris les mesures pour fermer le passage au régiment Stettler, s'il se vérifiait qu'il fût appelé pour l'opposer aux troupes françaises, nos protectrices. L'Assemblée nationale provisoire du canton de Vaud a chargé son comité diplomatique de vous en témoigner la reconnaissance, comme aussi de vous exprimer son vœu de resserrer les liens qui nous unissent, en vous offrant les services de la fraternité et de l'amitié. Recevez nos vœux pour la prospérité de vos communes et la conservation de votre indépendance et de votre liberté.* »²⁵

Remise de l'acte de corroboration

Cependant le comité général fit une députation de six personnes à Sion pour fraterniser avec les députés de la diète de Sion, mais le résident leur défendit absolument de ne rien conclure, mais uniquement conférer ensemble pour rapprocher les esprits, ce qui n'a pas été sans fruit, car l'on apprit que la violence seule empêchait la réunion des deux peuples, et l'on convint qu'il était nécessaire de céder aux circonstances du temps pour sauver le pays de la manière que l'on pourra. La corroboration n'était pas encore arrivée, n'étant pas encore prête pour le départ des députés que la diète de Sion envoya à Saint-Maurice pour remettre cette convocation *qui n'était pas encore prête à leur départ* ; mais Duc, ex-bannieret de Conthey, se chargea de la remettre aux députés descendus à Saint-Maurice aussitôt qu'il serait arrivé. Le public était mécontent à Saint-Maurice de voir arriver les Haut-Valaisans chargés de [remettre] la confirmation de l'indépendance et qui cependant ne l'avaient pas ; dans

²⁵ Lettre du comité diplomatique du canton de Vaud, du 20 février, orig. signé : Gayre. - Publ. dans *Doc. I*, p. 83, annexe.

ce temps, Duc arrive tout gai et pour cette raison fut insulté par Vallotton, de Martigny, qui criait au peuple : « Ne vous fiez pas à cet homme, c'est un aristocrate ! », etc. Duc pensa rassurer le peuple qu'on eut bien de la peine à le contenir ; Duc entre à l'Abbaye et glisse ce rescrit tant désiré entre les mains de M. de Chastonay, châtelain de Sierre, qui ensuite dans une conférence de part et d'autre la remit solennellement²⁶ entre les mains du comité général de Saint-Maurice, et la joie succéda à la crainte, et l'amitié se renoua plus ferme que jamais. Le Bas-Valais, content d'être de niveau au Haut-Valais, ne cherchait point de constitution à la française, qui n'apportait que le nom de la liberté. Car, en renversant le trône, la France est devenue l'esclave du jacobinisme et ne présentait que des horreurs et [une] tyrannie inouïe ; ensuite le Directoire n'exerçait pas moins ses rigueurs et sa haine implacable contre les personnes de bien ; s'il était moins cruel, la persécution en était plus méchante ; il proscrivit l'aristocratie et cependant point d'aristocratie plus insupportable que la leur ; ils haïssaient au non plus l'oligarchie, cependant point d'oligarchie plus marquée que la leur ; ils disposaient des charges à plaisir en faveur de leurs parents et amis ; tous ceux qui n'avaient [pas] une amitié bien fondée à cette synagogue étaient sûrs de n'avoir aucune place. Les Français même en place furent obligés d'avouer que leur aristocratie et oligarchie étaient évidentes. C'est que les Suisses, qui jouissaient depuis tant de siècles de la liberté, savaient l'apprécier avec connaissance ; de là, on ne reçut la constitution d'Ochs que dans l'espérance qu'après la tempête le beau temps reviendrait ; c'est ce qui força les Valaisans à la discrétion d'un Mangourit.

La France et les cantons suisses

D'abord, au commencement de la révolution suisse, le commissaire français (Lecarlier) avait imposé des sommes exorbitantes sur les couvents de la Suisse pour frais de guerre. L'Abbaye de Saint-Maurice ne fut point épargnée ; elle fut taxée de 40 000 francs, somme exorbitante et destructive de cette maison. M. Exquis, qui en était l'abbé du temps, connaissant les passions de la c. Mangourit qui chérissait passionnément les fleurs, lui en faisait tenir tous les jours que sa chambre en fût embaumée, et cela a suffi pour gagner les grâces non seulement d'elle mais encore de son mari, ce qu'il lui a valu les 40 000 francs dont on a obtenu le rabais.

Au commencement de février, les Français mirent le pied en Suisse. Brune, leur général en chef, leur adressa une proclamation du quartier général de Payerne, qui est remarquable par ses expressions exaltées selon le style de patriotes du temps et paraît uniquement adressée contre les

²⁶ Note marginale de l'auteur, sans doute à son propre usage : « Ici la construction ».

Bernois. Il leur propose de nouveaux lauriers, assurant que les ennemis qu'ils avaient à combattre n'étaient pas plus redoutables que ceux qu'ils avaient déjà combattus, mais qu'ils étaient plus coupables et plus perfides : « ... C'est ici (à Berne) que les chefs des émigrés formèrent leurs bandes parricides... Ici l'anglais Wickham, secondé par Carnot, manœuvrait à cette grande trahison que vous avez déjouée le 18 fructidor (4 septembre). C'est à Berne que les rebelles eurent constamment leur arsenal, leurs magasins et leurs conseils... Vous avez vu, il y a quelques jours, deux busards, vos frères, lâchement assassinés, les envoyés de notre gouvernement méconnus, insultés et assaillis.

« Enfin, une agression éclatante vient de mettre le comble à l'insolence de l'oligarchie. Nous combattons pour la liberté et pour la justice. Les patriciens bernois répondront du sang versé. Républicains, vous êtes l'avant-garde de l'armée d'Angleterre ; en écrasant l'oligarchie bernoise, vous porterez un premier coup à l'ennemi du genre humain, au gouvernement anglais, et ce coup doit hâter sa destruction.

« Terribles contre les satellites de la tyrannie, vous protégerez, vous consolerez ces braves habitants de la Suisse qui gémissent sous le joug et qui vous devront leur affranchissement. Impatiente de recouvrer son premier domaine, voyez la liberté qui, du haut de ces rocs, applaudit à vos efforts généreux et vous appelle aux plus glorieux triomphes ! »²⁷

Une autre proclamation du même jour et même lieu où Brune s'exprime : « ... En vain les nobles, les patriciens, les oligarques disent [qu'ils] vous arment pour la liberté. Guillaume Tell sort de sa tombe vénérée ; il vous crie : Enfants, brisez vos chaînes ; vos sénateurs sont des Gessler ; les Français sont vos frères... »²⁸ [Proclamation] adressée aux Bernois ; la précédente aux soldats français.

Il n'était pas douteux que les Français y ont été appelés en Suisse par les Vaudois, Zuricois et autres sujets des villes qui étaient plus ou moins maltraités et dont le joug est devenu insupportable, et d'ailleurs cet esprit de la liberté et d'égalité [est] devenu du goût des personnes ambitieuses et jalouses de la grandeur ; depuis longtemps les Vaudois et autres mécontents de la Suisse entretenaient un club à Paris qui travaillait sans relâche à seconder les esprits exaltés des Français et ce beau nom d'être libérateurs des opprimés leur donnait du relief, et, à mesure que la France s'agrandissait par ses conquêtes, l'assurance des mécontents de la Suisse augmentait. Enfin, le temps est arrivé ; les Français paraissaient agir avec douceur dans les commencements, mais les Bernois, fiers de leur richesse, appuyés sur leurs amis sans doute, ne voulurent rien démordre de leur antique splendeur ; la guerre est devenue de nécessité ; les Français entrèrent par le Pays de Vaud qui paya fort chèrement l'entrée de leurs amis, car il fut d'abord frappé d'un impôt de deux millions de florins pour l'entretien des troupes.

²⁷ Texte complet publ. dans Stürler, *Actenstücke I*, pp. 397-398. - Comme le signale en marge Carrupt, cette proclamation est datée du 1^{er} mars.

²⁸ Publ. *ibidem*, p. 396.

Le général en chef avait déjà reçu l'ordre d'avancer si Berne ne voulait pas se démocratiser ; on ne rapportera [pas] ici les affaires de la Suisse, cette œuvre n'étant entreprise uniquement pour le Valais. Cependant, pour avoir le fil de l'histoire, on [ne] fera mention que des événements remarquables ou qui ont du rapport avec ce pays.

*Divisions dans le canton de Berne et dans le Pays de Vaud.
Capitulation de Berne*

Il y avait de la division et dans Berne et dans le Pays vaudois dont une partie tenait encore pour cette ville et grand nombre désertaient pour se donner aux Bernois ; les Ormonts et les lieux voisins tenaient ferme à la ville de Berne ; [ils] épouvantèrent singulièrement les bourgeois de Vevey, le 29 janvier, lorsque le bruit se répandait qu'ils allaient s'emparer du château de Chillon où il y avait beaucoup d'artillerie ; la consternation et le vacarme a été à son comble, et pendant la nuit tout fut sur pied et tirèrent l'artillerie du château et se mirent sur un pied de défense. Ils en furent bientôt détrompés de ce bruit ; cependant, malgré les assurances qu'on leur donnait que les hostilités de la part des Bernois ne commenceraient qu'après qu'ils seraient attaqués par les Français, les Vaudois dévoués à la France étaient inquiets, et lorsque Brune commença d'entrer en Suisse, Chastel, commandant français à Vevey, devait attaquer les Ormonts, et pour être supérieur en force, il écrivit à Mangourit de lui envoyer 400 Valaisans pour le lendemain à Saint-Maurice²⁹. Le résident l'annonce au comité général³⁰, mais comme le temps était trop court, on ne put envoyer qu'une partie ; les autres n'arrivèrent que lorsque les Ormonens furent entièrement défaits et leurs maisons, dévastées. Dufour³¹ en était le commandant des Valaisans et y travailla si bien qu'il arriva chez lui pieds nus ; les 400 hommes demeurèrent à Bex environ un mois et furent exercés à la française.

Le Directoire français, dont Brune, Mengaud et Mangourit en étaient les organes, se déchaînaient uniquement contre la ville de Berne qui s'obstinait à ne rien relâcher de ses droits qu'en bien peu de chose. Les armées, après avoir séjourné quelque temps dans le Pays de Vaud, Porrentruy et dans les environs, entrèrent de tous côtés et fondirent sur Berne qui venait d'un côté de remporter une victoire à la Singine, mais qui ne leur servit de rien. Berne fut obligée de capituler le 5 mars et les Français

²⁹ Note de l'auteur : Chastel, dans son invitation s'exprime ainsi : « Le moment est arrivé d'utiliser le zèle de vos 400 Valaisans qui ont offert leurs services pour combattre les satellites de l'oligarchie bernoise. Il ne faut pas que ces braves citoyens puissent nous reprocher un jour de ne les avoir pas crus dignes de la liberté. Admettons-les à l'honneur de partager notre gloire en les associant à nos travaux... » — Texte complet publ. dans *Doc. I*, p. 96, annexe I.

³⁰ Texte publ. dans *Doc. I*, p. 97, annexe II.

³¹ Erreur de l'auteur ; la troupe auxiliaire valaisanne est commandée par le capitaine Joseph de Bons. Plus loin, Carrrupt le confirmera, p. 31.

firent main basse sur les trésors qui étaient à leur portée ; la ville, pillée. Cette conquête abattit entièrement le courage des Suisses ; Lucerne avait déjà mis en liberté ses sujets et, voyant l'inutilité de résister davantage, d'autant plus que la division régnait partout, les esprits aliénés les uns des autres, on commença à voter les assemblées primaires pour établir des électeurs qui ensuite choisissaient les députés qui devaient se réunir à Aarau, selon la constitution du c. Ochs qu'on n'adopta que par force, cédant aux circonstances du temps.

Plantation de l'arbre, à Sion, le 13 mars.

Décret du comité général sur les fiefs

Le comité général de Saint-Maurice, après la ratification de l'indépendance, décrète touchant les fiefs « à l'unanimité l'extinction sans aucune indemnité [de] la taillabilité et la servitude personnelles, et [déclare] l'homme rendu à sa dignité ; 2^o décrète le rachat des cens, échutes, commissions et de toutes les taillabilités réelles, auquel effet il mettra au plus tôt à profit les instructions qu'il sollicite des communes, et il s'étudiera plus particulièrement à faciliter les moyens de ce rachat en faisant concorder la modicité des taux avec celle de nos fortunes respectives, [et] les principes de la justice et de la religion que nous avons, citoyens, juré de professer jusqu'à la mort. » Ils décrétèrent en même temps qu'aucun bien [ne] devait [être] grevé d'une redevance perpétuelle et irrachetable [art. 1] ³².

Opinions diamétralement opposées des Français et des Suisses

Les Français étaient étrangement choqués de la conduite de la Suisse sur sa répugnance qu'elle montrait contre la constitution ; une gazette française s'exprimait ainsi : « Par quelle fatalité, dans la lutte des puissances de l'Europe contre la République française, nos plus cruels ennemis se sont-ils trouvés dans le pays qui nous avait devancé de plusieurs siècles dans la carrière de la liberté ? Les rochers de la Suisse avaient été consacrés par l'égalité républicaine ; nous aimions à célébrer les monuments de la valeur helvétique, et cependant c'est dans la patrie de Guillaume Tell que les plus odieuses trames furent ourdies contre notre régénération ; c'est du sommet de ces montagnes qui semblaient le dernier asile des hommes libres que l'oligarchie déchaînait contre nous ces fanatiques émissaires ! O déplorable oubli des principes !... Il reste un ennemi dont les forfaits se multiplient comme nos triomphes ; vaincu dans

³² Décret daté du 24 février, texte complet publ. dans *Doc. I*, pp. 79-80.

*les combats, c'est dans les intrigues qu'il place ses espérances ; haines mercantiles, fureurs sacerdotales, factions nobiliaires, terreurs politiques, il emploie tous les ressorts ; il met en œuvre tous les artifices ; mais, à peine a-t-il renoué ses trames que le fer républicain les a rompues... »*³³ etc., etc.

Ces fanfaronades n'étaient pas capables de faire impression sur les vrais Suisses qui avaient joui tranquillement de leur liberté depuis tant de siècles, tandis que la France faisait des lois et des constitutions à l'infini, et par là démontrait le trouble et l'ignorance où elle en était, et que leurs principes diamétralement opposés à ceux des autres nations ne pouvaient les convaincre qu'à force de boulets de canon ; aussi n'avait-elle des partisans dans les autres pays que des infâmes ou des timides. Il sied bien à un enfant qui vient de naître de réprimander ses parents qui sont de vénérables vieillards, consommés dans l'expérience.

A l'Assemblée représentative provisoire de Saint-Maurice. Le projet de constitution de Mangourit

La diète de Sion, pour cette fois seulement et sans conséquence, se rendit à Saint-Maurice où le comité général se réunit aux Haut-Valaisans et s'établirent en Assemblée représentative provisoire, le 16 mars. Mangourit s'empressa de notifier ce moment désiré au général Brune où il s'exprime en ces termes :

*« Je ne retarderai pas au premier courrier la satisfaction que vous en aurez à apprendre que ce matin (midi) le Haut et le Bas-Valais, par députés, étaient constitués en Assemblée représentative provisoire ; que le grand bailli [Sigristen] et le vice-secrétaire d'Etat [P.-J. de Chastonay] et un membre [Ch.-E. de Rivaz] nommés par l'Assemblée sont également directeurs provisoires ; que le c. [P.-Jos.] de Riedmatten, un des meilleurs esprits auquel je dois la soumission prompte du Haut-Valais, est président de l'Assemblée, et que j'ai été prévenu que cette assemblée s'était constituée par une députation de douze membres chargés de m'inviter d'entrer ; que j'ai prononcé un discours³⁴ qui a été rapporté très spirituellement ; que l'évêque de Sion m'a écrit et se met lui et son clergé sous les boucliers de la loyauté française ; que demain l'on s'occupera des assemblées primaires ; que ce soir il y a bal [que] j'ouvre du pied gauche, parce que c'est la première position des héros de l'Helvétie, et que tout ici est embaumé de joie et d'allégresse. »*³⁵

³³ Note marginale de l'auteur : article « daté de Paris, 18 mars 1798 ». — Il s'agit en réalité de la réponse de Merlin, président du D. E., au c. Ruby, chef de la 89^e brigade, prononcée lors de l'audience extraordinaire dans laquelle le D. E. a reçu « les drapeaux pris sur les troupes de l'oligarchie », publ. notamment dans *L'Ami des lois*, 1978, n° 946, du 29 nivôse - 19 mars, p. 2.

³⁴ Publ. dans *Doc. III/1*, pp. 137-139.

³⁵ Publ. dans Stürler, *Actenstücke II*, pp. 263-264.

A dix heures et demie, cette réunion eut lieu dans la grande salle de la maison de ville à Saint-Maurice. Ils tirèrent le sort des dizains comme suit : Saint-Maurice, Viège, Conches, Rarogne, Entremont, Brigue, Sion, Monthey, Sierre et Loèche. Le scrutin donna MM. le grand bailli Sigristen, de Chastonay, vice-secrétaire d'Etat, et Charles de Rivaz, capitaine de Monthey, pour directeurs provisoires.

L'Assemblée décrète : 1° que tous les partages des bourses et biens communaux seraient suspendus jusqu'à ce qu'il en soit autrement statué par les assemblées législatives ; 2° que le projet de constitution paraîtra incessamment en deux langues pour être présenté aux communes ; 3° que le Directoire est chargé de l'approvisionnement du sel ; 4° que les communes seront responsables des excès, à moins qu'elles remettent les coupables entre les mains de la justice, sous peine d'exécution militaire, etc., etc.

Dans les premières séances, on aperçut quelque humeur entre certains députés : M. d'Augustini haussait la voix et M. Du Fay, de Monthey, fit apercevoir des sentiments que M. de Rivaz lui fit entendre qu'ils tendaient au jacobinisme, mais tout fut apaisé à l'amiable, et l'on observa la plus grande harmonie ; l'union et [la] concorde furent bientôt adoptées pour fondement de la constitution.

Comme l'on ignorait encore savoir si le Valais ferait république à part ou s'il serait confondu avec le reste de la Suisse, et que Mangourit préparait une constitution que l'on [nous] forcerait sans doute d'adopter purement et simplement, l'on craignait pour les bourgeoisies et communes ce qui les tiennent le plus à cœur ; les Français, destructeurs de toutes sociétés, ne cachaient pas qu'elles seraient dissoutes et les étrangers, incorporés avec les communiens pour ne faire aucune distinction, ce qui occasionna aux communes de partager leurs biens et revenus, car il s'agissait de réunir biens et dettes pour la bourse de l'Etat ; ainsi les communes endettées auraient été débarrassées de leurs dettes, et les communes riches auraient été privées de tous leurs revenus, ce qui donna occasion à des fermentations dans toutes les communes : les uns voulaient conserver leurs biens, d'autres partager ; de là, plusieurs communes partagèrent en effet tous leurs biens ; d'autres, une partie ; les autres firent les sorts sans cependant vouloir s'en dépouiller jusqu'à l'extrémité.

La constitution de Mangourit, [élaborée] uniquement pour le Valais³⁶, parut effectivement destructrice de tout ce que le Valais tenait à cœur, mais elle ne fut point [mise] en vigueur ; je m'en abstiendrai d'en parler ; il suffit de dire qu'elle était entièrement contre le bon sens et qu'elle aurait réduit l'Etat à la dernière misère : il aurait été chargé des dettes de différentes communes, et après le partage des biens communs, il n'aurait rien reçu ; il aurait été dans le cas de frapper les communes d'impositions, chose inconnue en Valais et par là-même odieuse. Les communes sans ressources étaient en même d'établir des impôts ou cotisations pour les frais que chaque commune est dans le cas de faire à chaque instant, au lieu que, par les biens communaux, elles étaient en pouvoir de faire tous les frais

³⁶ Publ. dans *Doc. I*, pp. 103-114.

quelconques sans le moindre impôt. L'Etat possédait des fiefs, des dîmes, des domaines, et avait différentes ressources pour en faire tous les frais nécessaires sans imposition, et agrandissait même ses revenus en plaçant de l'argent dans différentes banques hors du pays, et par une sage économie et la simplicité du gouvernement, il avait peu de besoin de faire des dépenses extraordinaires. Le peuple était généralement vertueux, les prisons étaient vides ; les juges, peu occupés ; il était rare d'entendre parler d'un prisonnier ; et d'ailleurs isolé entre des montagnes et [ayant] peu de liaisons avec les autres nations, tout en contribuant au bien de l'Etat et du peuple, quoique les mœurs, depuis un certain temps, avaient été altérées, et on n'était pas encore venu à ce point de désordre que l'on observe en plusieurs autres pays, de façon que le grand nombre est toujours du bon côté.

L'assemblée provisoire a donc sagement défendu de partager les biens communaux sur l'espérance d'être réuni à la Suisse qui conservait ses droits de bourgeoisie ; la défense en était nécessaire pour paralyser les dissipateurs qui faisaient le plus du bruit avec les plus vives instances pour le partage, sans doute afin d'avoir de quoi se divertir pour peu de temps ³⁷.

Fêtes « patriotiques » du 19 mars

Il y eut à Saint-Maurice, le 19 mars, une fête patriotique sans doute inspirée par Mangourit. Les 400 [auxiliaires] bas-valaisans furent appelés depuis Bex pour rendre par leur présence la fête plus brillante ; il y eut des promenades par des prés hors de la ville, sur la grande place où les députés de l'Assemblée furent concentrés au milieu des troupes ; ensuite des toasts portés sans doute à la Grande Nation qui ne fut pas oubliée ; je passe les circonstances qui étaient très humiliantes pour des personnes de probité ; ces mêmes compliments eurent lieu aussi dans la capitale lors de la plantation de l'arbre où toutes les autorités furent contraintes de l'honorer de leur présence ³⁸ et au bruit des canons qui ronflaient pendant toute la cérémonie, ce qui a eu lieu avant que les députés du Haut-Valais descendirent à Saint-Maurice. Entre les toasts que l'on portait à Sion, M. le c. de Riedmatten y ajouta une à l'honneur des rats et des souris qui allaient ronger leurs titres de noblesse et de seigneurie (il était seigneur de Saint-Gingolph, sur le lac de Genève). Toutes ces cérémonies étaient bien fades et odieuses aux yeux des Valaisans, qui ne redoutent rien tant que les nouveautés, mais il fallait céder aux temps.

³⁷ Ici, l'auteur a laissé une demi-page en blanc.

³⁸ Note de l'auteur : « Ne pourrait-on ici appliquer l'observation de Sénèque, épître 36, que, si nous voulons nous divertir avec des insensés, nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour en chercher, nous n'avons que de nous regarder nous-même : *si quando fatuo delectari volo, non est mihi longe quaerendus : me video.* — On peut faire ceci entrer dans le texte, excepté le latin du... — Il s'agit en réalité de l'épître 50 ; voir Sénèque, *Opera omnia*, édit. André Schott, s. I., 1646, t. II, p. 609.

Projet de la République rhodanique

Sur la fin de mars parut un ordre du Directoire français de former une république appelée Rhodanique qui comprendrait la Suisse italienne, le Valais avec le Pays de Vaud ; que l'on devait signer ce projet dans cinq jours. Cette extravagance indigna tout le monde sans exception ; c'était un boyau cassé ; elle aurait été très longue et si étroite qu'il la rendait ridicule, d'autant plus que le Valais est totalement séparé de la Suisse italienne par de si hautes montagnes et impraticables où l'on n'aurait pu communiquer qu'en passant par le Simplon en Italie. Ce projet a été contredit de toutes parts, si bien que le général Brune rassura les Valaisans en disant, le 30 mars, que ce projet n'aurait pas lieu ³⁹.

Le Valais, république indépendante ou canton de l'Helvétique ?

L'Assemblée ⁴⁰, au nom de la nation valaisanne, décrète que le 4 avril serait le jour fixé pour voter si le Valais ferait une république à part ou si l'on s'unirait avec la Suisse ; ce décret était accompagné d'une longue instruction où l'on déclarait de part et d'autre les raisons de séparation ou d'union, où cependant on donnait clairement à entendre que la réunion est préférable à une république isolée. Cependant on ne vota que le 20 avril ⁴¹ où le vœu était si unanime qu'il n'y eut qu'un seul endroit (Chamoson) qui ne vota pas pour cette union ; c'était, dit-on, un endroit esclavé de l'évêque de Sion, c'est ainsi qu'on l'a défini à Berne. D'ailleurs, c'était l'ordre du Directoire qui venait d'arriver la nuit au 22 mars à Saint-Maurice que Mangourit reçut en chemin ⁴² et qu'il envoya pour opérer cette union, afin de faire évanouir la crainte que la système de la République rhodanique avait inspiré, que la France avait formé ce projet pour s'en emparer ensuite comme étant à sa bienséance pour réunir la Cisalpine à la France, et que c'était dans cette vue qu'on se ménageait un chemin libre en Italie. La France, que cette république donnait ombre à bien des nations, pour éviter cette critique a bien voulu convaincre du contraire en chargeant son résident d'opérer cette réunion au plus tôt possible.

³⁹ Ce paragraphe figure tout seul au milieu d'une page blanche. — Le « règlement pour l'organisation de la Rhodanie », émanant de Brune, est daté de Berne, le 16 mars ; il est publ. dans Stürler, *Correspondenz*, pp. 365-367. — La proclamation de Lecarlier qui l'annule, le 30 mars, est publ. dans *Actenstücke II*, pp. 316-317.

⁴⁰ Ici encore, l'auteur a laissé le premier tiers de la page en blanc.

⁴¹ Loi du 30 mars qui fixe au 4 avril la votation sur cet objet (à paraître dans *Doc. IV*, 2^e section, n^o 7) ; mais un décret ultérieur, du 12 [?] avril, accompagné d'instructions, le fixe au 22 avril (texte complet à paraître dans *Doc. IV*, 2^e section, n^o 12).

⁴² Cette lettre, en réalité datée du 21 mars, est publ. dans *Doc. III/1*, p. 156, annexe I.

Députation auprès de Brune et de Mangourit, à Berne

L'Assemblée nationale valaisanne décréta d'envoyer trois députés à Berne pour s'aboucher avec Mangourit et le général Brune afin de solliciter les faveurs de la R. F. sur le choix que l'on aurait à faire touchant l'union avec la Suisse ; ainsi MM. de Riedmatten, président, d'Augustini, directeur suppléant, et Jacques Quartéry partirent. Ils eurent conférence avec ces deux citoyens qui les traitèrent fort gracieusement, mais ils n'obtinrent rien de ce qu'ils demandaient, savoir si l'on pourrait faire république à part. Brune leur conseilla de continuer leur route jusqu'à Paris, mais ceux-ci préférèrent de retourner au pays que de faire des démarches inutiles. Par les chemins, ils considérèrent les horreurs de la guerre qui s'étaient commis à la Singine (Neuenegg) et convinrent que la modération était le choix le plus sage dans les circonstances actuelles (29 mars).

Après cette députation, il ne passa guère de mémorable à Saint-Maurice. L'Assemblée fut dissoute et [il] ne resta qu'un seul [député] par dizain avec le Directoire (30 mars) ⁴³.

Querelle entre l'évêque et le chapitre au sujet d'une circulaire adressée au clergé et aux fidèles

Avant la réunion avec la Suisse, le chapitre de Sion eut une grande lutte avec Mgr [Blatter] qui voulait donner un bref pour être publié dans toutes les églises paroissiales immédiatement avant la réception de la constitution helvétique, qu'il recommande, exhorte et avertit « *que, dans les assemblées primaires, on réserve expressément et on prescrive tant aux électeurs qu'on nommera qu'aux autorités qu'on constituera pour la nouvelle forme du gouvernement, de faire la déclaration formelle qu'on [n'] accepte une nouvelle constitution qu'autant qu'elle n'est ou ne pourra être contraire à la conservation de la religion catholique, apostolique, romaine, dans toute son intégrité* ». ⁴⁴ Le vénérable chapitre prétendait que la réserve de la religion était déjà assurée par la constitution et que ce mandat ne ferait qu'aigrir le résident français sans apporter aucune utilité, mais Monseigneur n'en démordit en rien, et l'ordre fut donné à tous les curés de le publier avant les assemblées primaires, ce qui fut effectué ponctuellement dans tout le diocèse, à l'exception de l'archiprêtre de Monthey, dont l'archiprêtre [Bruttin], ami de Mangourit quoique du Haut-Valais, ne communiqua point cet ordre à ses ressortissants qui l'auraient sans doute exécuté si l'ordre leur était parvenu. Cet archiprêtre pensa empêcher la publication dans l'archiprêtré de Martigny ; pour cet effet, il adressa une lettre à la c. Mangourit où il avait inclus une lettre adressée à l'archiprêtre de Martigny [Murith] non cachetée. Ce monsieur n'avait pas été

⁴³ Cette page inachevée ne compte que cinq lignes.

⁴⁴ Circulaire adressée au clergé et aux fidèles du diocèse, du 18 avril. Texte complet publ. dans *Doc. III/1*, p. 166, annexe II.

instruit par Diogenius qu'il ne fallait jamais se fier à une femme, même quand elle serait morte : cette femme l'envoya au Directoire siégeant à Saint-Maurice, avec instance d'appuyer la conduite de l'archiprêtre de Monthey afin d'empêcher cette publication. Le Directoire envoya cette incluse avec un avertissement que le Directoire verrait de bon œil si l'archiprêtre de Martigny supprimait ce mandat. Le prieur de Martigny avait 24 [h.] encore à lui ; il profite du temps, il avise par un exprès Monseigneur qui lui répondit qu'il croyait avoir fait cet ordre par devoir ; que l'on juge après cela s'il faut obéir de préférence à Dieu ou aux hommes. Les têtes exaltées se présentèrent pour porter les ordres de révocation au prieuré et notamment un c. de Cythère, mais le prieur leur répondit que ses confrères étaient suffisamment instruits de leurs devoirs, et la publication eut lieu dans l'Entremont et ailleurs, pendant que le résident grinçait des dents et se permit des paroles outrageantes contre l'évêque. Il reçut avec beaucoup d'accueil le vénérable chapitre qui venait lui présenter ses respects à son arrivée à Sion, au moment que les électeurs allaient choisir les fonctionnaires publics.

Les premières difficultés de l'assemblée électorale

Le 20 avril ⁴⁵, les citoyens choisirent un électeur sur cent hommes, où les habitants conjointement avec les bourgeois et communiens avaient voix délibérative active et passive ; le 26, tous les électeurs devaient se rendre à l'Assemblée dans la capitale ; mais le Haut-Valais était troublé par une faction antirévolutionnaire, de sorte que le 27 que les électeurs commencèrent à siéger, il n'y eut que le Valais occidental, c'est-à-dire depuis Sierré inclusivement tous les Allemands manquaient ; on délibéra si l'on forcerait à main armée les Allemands à s'y rendre. Le c. Léopold de Nucé conseilla de ne donner aucun quartier aux Allemands : cependant, Duc voulut qu'on les attendrait. Les voix portèrent qu'on les attendrait jusqu'au 1^{er} mai. Le dizain de Rarogne avait mis une garde de 100 hommes pour empêcher les électeurs de s'y rendre ; malgré cette précaution, les électeurs du dizain de Viège avaient trouvé le moyen de tromper la vigilance des Raroniens et arrivèrent le 27, après la séance.

Le c. Mangourit donna une proclamation la plus foudroyante contre le dizain de Rarogne ⁴⁶, de sorte qu'ils jugèrent à propos de laisser passer les électeurs qui se réunirent effectivement à Sion et commencèrent les nominations des représentants du peuple ; le sort tomba pour le Sénat : MM. Sigristen, grand bailli, d'Augustini, le trésorier d'Etat Julier, ex-grand capitaine de Loèche, et Duc, ex-banneret de Conthey. Pour le Grand Conseil, ce furent les c. Léopold de Nucé, général français quoique valaisan, [Jean-]Marie [La]coste, le capitaine de Bons, Louis Preux, Tabin, Jacquier, Indermatten, etc. Pendant que ceci se passait à Sion, le bruit se

⁴⁵ Ces élections ont lieu, selon les localités, soit le vendredi 20, soit le dimanche 22 avril.

⁴⁶ En date du 8 floréal — 27 avril. Publ. dans *Doc. III/1*, p. 168, annexe I.

répandit que l'insurrection du Haut-Valais allait tomber sur la ville de Sion. Le résident Mangourit décampa en toute hâte ; Léopold de Nucé fut d'avis de transférer à Saint-Maurice cette assemblée ; il ne fut pas écouté, il décampa aussi ; mais l'assemblée envoya trois grands amis du résident pour le rappeler, [pour lui dire] que le bruit qui s'était répandu était faux ; ils le trouvèrent à table à Martigny et l'engagèrent à revenir, ce qu'il fit en remontant le même jour (4 mai).

L'insurrection des cinq dizains supérieurs

L'insurrection du Haut-Valais était très réelle. Six hommes, dit-on, quoique sans expérience, complotèrent ensemble de la manière qu'on pourrait se défaire du joug importun qui pesait sur eux, animèrent les uns et les autres : c'était la moitié de Conches d'en haut, Naters, Rarogne et une partie de Loèche qui étaient les plus animés contre les Français. Mgr l'évêque envoya des chanoines pour arrêter ces fougueux ; lui-même alla à leur rencontre jusqu'à Sierre pour s'opposer de toutes ses forces à cette entreprise qui paraissait hors de saison ; tout fut inutile ; un chanoine a risqué d'être lapidé à Loèche, lieu de sa naissance. Le 5⁴⁷, le bruit se répandit pendant la nuit, Mangourit, épouvanté à son premier réveil, n'eut pas le temps de s'habiller ; il part subitement avec une partie de ses habillements entre ses mains, entre dans sa voiture avant jour et fit marcher les chevaux tellement que sa bannière au tricolore resta pendue à un [ou] deux arbres sur les chemins et ne s'arrêta que lorsqu'il a été en assurance au Pays de Vaud. Les séances furent suspendues. Le Bas-Valais allait à force au secours de Sion : 400 hommes prévinrent les Allemands et se disposèrent à la défense ; 800 hommes étaient en chemin pour grossir la garnison de la ville.

Prise de la ville de Sion par les Haut-Valaisans

Le 3 mai, les Conchards descendirent tous armés à Glis où se trouvaient les députés de tous les dizains allemands, où l'on avait convenu de tenir un *Landsgemeindt* (Conseil du pays). C'est là qu'on délibéra, savoir si l'on entreprendrait la guerre ou non. La conclusion fut que les « Messieurs », c'est-à-dire ceux que les Français appelaient les oligarques, seraient tous exilés, leurs biens, confisqués sans ressource, et que les dizains non encore armés prendraient les armes promptement ; ils trouvèrent de la résistance auprès des Viégeois, qui montraient une répugnance pour la guerre ; cependant tout fut obligé de partir autant qu'il y en avait des capables à porter les armes. L'avant-garde arriva à Sierre le 5 ; l'on força M. le comte Eugène de Courten d'en être le général en chef, qui l'accepta

⁴⁷ Dans la 2^e partie, p. 50, J.-J. Carrupt dit : « le 4 mai ».

malgré lui avec certaines conditions, dont entre autres que le commandement en chef serait confié à M. Joseph de Courten. Les prétendus oligarques plièrent devant cette armée et se mirent entre les mains des Français qui les prirent sous leur protection ; on vit par là les ennemis de l'oligarchie protéger ce qu'ils combattaient ailleurs et se montraient ennemis des démocrates dont ils faisaient profession d'être ; c'est là une bizarrerie qui n'est [pas] compréhensible, si ce n'est qu'il faut avouer avec Salomon que le nombre des insensés est infini ⁴⁸. Les Allemands, qui avaient fait les prières les plus ferventes pendant tout le temps que la révolution commençait à faire du progrès, mirent toute leur confiance en Dieu par l'intercession de la Sainte Vierge et se croyaient assurés de la victoire. A cette fin, ils arborèrent généralement une image de Notre-Dame et portaient un chapelet aux mains, qu'ils priaient dans les chemins. A Sierre, les Anniviards ⁴⁹ n'ayant pas été les plus dispersés ou du moins les plus prompts à partir, leurs mazots ⁵⁰ furent forcés et leurs jambons décrochés le chapelet à la main. Le 7, M. de Courten ayant pris le commandement de cette troupe investit la ville de Sion et les citoyens eurent bien de la peine de s'échapper ; les chefs de la ville, qui étaient chargés de la défense avec M. de Bons qui en était le commandant, étaient suspects de correspondre avec les Allemands. Les dizains de Sierre et de Sion, hors de la ville, se jetèrent du côté des Allemands ; sur le soir, M. de Courten (Eugène) avec cinq soldats entra dans la ville chapeau sur la tête et ne donna qu'un quart d'heure à délibérer si elle se rendrait ou non ; après quelques disputes très vives avec quelques citoyens, M. le comte avertit que le quart d'heure était écoulé ; la ville n'ayant pas les moyens suffisants de se défendre, toutes les hauteurs étant occupées, elle se rendit et l'armée allemande entra avec beaucoup de fierté ; la garnison, toute composée de Bas-Valaisans, mit bas les armes, mais on leur permit aussitôt de les reprendre. Après bien des caresses, en se traitant non d'amis seulement mais de frères, on leur permit de se retirer tambour battant et avec promesse de faire cause commune contre l'ennemi commun ; les 400 partirent avec des cris de joie et d'allégresse au milieu de la nuit ; les 800 se trouvant coupés rebroussèrent chemin et allèrent camper à Riddes, laissant l'avant-garde à la muraille d'Ardon. Le premier qui annonça la prise de la ville fut aussitôt mis aux arrêts dans la commune d'Ardon, où Hyacinthe de Nucé commandait ; mais la garnison de Sion étant arrivée, de Nucé leva le camp. 50 Bas-Valaisans qui gardaient le pont du Rhône pendant toute cette journée contre 900 hommes eurent le même sort que ceux de la ville. Entre ces 800 [Bas-Valaisans] étaient ceux de Monthey qui y vinrent avec la musique turque ⁵¹ ; ils empêchèrent leurs instruments et se retirèrent

⁴⁸ *Eccl.*, I, 15 : « et stultorum infinitus est numerus ».

⁴⁹ L'auteur écrit les « Anneviards ».

⁵⁰ Note margin. de l'auteur : « Petites cahutes solidement fermées dont ces étrangers qui ont des vignes ont leur retraite pour cacher leur vin dans le temps des vendanges ».

⁵¹ L'éditeur anonyme des extraits « d'un manuscrit intitulé : *Recueil des déliérations de l'administration provisoire de la bannière de Monthey* », publ. à Mon-

sans bruit ; avec les mêmes instruments on ne joue pas toujours la même note. Néanmoins le commandant de Bons s'étant rendu suspect fut mis aux arrêts.

Le recul des Bas-Valaisans

Après ce débâcle toute la noblesse et les personnes de considération, voyant la supériorité des Allemands et le peu d'attachement qu'ils avaient à la cause française, quittèrent l'armée qui fut dès lors commandée par des citoyens ; quelques Bas-Valaisans ayant été pris à la Morge pendant le jour et aussitôt mis en liberté, les Bas-Valaisans en firent autant à quelques Haut-Valaisans qui, étant de l'avant-garde, furent surpris à la Morge. Les Haut-Valaisans en voulaient particulièrement aux Savoyards qui s'étaient montrés les plus révolutionnaires, tellement qu'ils appelaient ceux-ci « Savoyards » ; on ne peut nier que les Savoyards aient le plus donné dans la révolution à raison que leur nombre entre les étrangers était les plus grands d'un côté, et de l'autre, les plus méprisés. Cependant il y a des Savoyards dont la conduite a été si exemplaire que ce serait leur faire un tort que de les appeler de ce nom. L'armée allemande s'organisa à Sion, et celle des révolutionnaires, à Riddes, où le pont du Rhône fut coupé, le 8. L'armée allemande vint jusqu'au pont du Rhône où, contre toute attente, elle fut repoussée par les révolutionnaires conjointement avec les Vaudois qui joignirent le même jour l'armée révolutionnaire qui se tenait en embuscade derrière le pont du Rhône. Les Allemands ripostèrent d'une manière que les révolutionnaires perdirent quelques hommes, et les Allemands n'eurent que deux à trois blessés ; ils prirent leur quartier général à Saint-Pierre-de-Clages.

Le combat d'Ecône

Au lendemain, un homme à cheval jeta l'alarme parmi ceux-ci en disant que 8000 hommes de cavalerie française venaient d'arriver. MM. de Courten n'ignoraient pas la fausseté de l'alarme, mais l'épouvante avait déjà saisi les cœurs ; les Courten devancèrent toute l'armée et vinrent à bout de les rallier derrière le mur de la Liserne. Ayant ensuite des nouvelles de l'autre colonne qui avançait à la rive gauche du Rhône, ils retournèrent, s'emparèrent du pont et poursuivirent les révolutionnaires jusqu'à Ecône où ils s'arrêtèrent en ordre de bataille. Les Allemands les attaquèrent et les battirent, mais cette armée fondait de jour en jour par la désertion.

they, en 1898, fait mention, p. 8, d'une société de musique de Monthey dont il donne les noms de quelques membres en mai 1799. Il s'agit sans doute de la même société.

tion ; c'est en vain que leurs commandants pensèrent les intimider ; il n'y avait plus que 400 [hommes] à Ecône et les Vaudois dont on ignore le nombre ; dans ce choc, les Allemands n'eurent que sept blessés tandis qu'il y en avait quelques centaines de tués et de blessés de l'autre côté. [Chez] les Haut-Valaisans, dans chaque village un peu considérable, il y a un tirage au blanc où tous les dimanches et fêtes de l'été on s'y exerce, et par là ils sont très expérimentés [dans] les armes à feu ; dans les combats, ils n'avaient presque que des carabines, et chargeaient avec mesure, et ne tiraient qu'après avoir bien visé leur homme, de sorte qu'au feu ils couchaient presque tous leurs hommes, ce qui jetait les Français dans la furie en voyant tomber tant d'hommes sous leurs yeux ; ils juraient d'une manière affreuse contre cette manière de se battre, mais dès que les Français eurent connu leur manière d'agir, ils ne trouvaient de moyens plus assurés pour les mettre en fuite qu'en donnant des assauts en servant de leurs baïonnettes ; c'est ce que les Allemands redoutaient le plus et [vu] qu'ils n'avaient pas pris là-dessus leurs précautions, ils ne trouvèrent dans ces rencontres d'autres ressources que la fuite.

Dans le combat d'Ecône, une grande partie des révolutionnaires ne battaient que froidement leurs compatriotes qui les traitaient de frères. Les commandants même sans expérience, un Pittier, un [La]coste, un Vallotton, qui n'avaient jamais senti l'odeur de la poudre ne savaient où ils en étaient. Vallotton, aussitôt qu'il entendit siffler les balles autour de ses oreilles, prit la fuite et ne s'arrêta pas qu'il ne mît quelques montagnes entre lui et les Allemands, et se réfugia en Savoie. Les autres, après avoir perdu bien du monde, prirent la fuite. Les Allemands eurent le champ de bataille ; les Contheysans, ceux de Nendaz, Ardon et Chamoson se joignirent aux Allemands, mais ceux de Conthey gardaient deux passages contre le Pays de Vaud ; les autres escaladèrent les monts de Fully où ils débusquèrent un détachement de Vaudois qui voulaient tourner les Allemands. Un grand détachement fut mandé contre la vallée de Bagnes où l'on présumait qu'il y avait des Vaudois ; ce détachement de 1000 hommes trouva en effet au sommet de la montagne 800 hommes prêts à tomber sur le dos des Valaisans et, après bien des pourparlers, ils se rendirent (le 11 mai), et les Allemands joints avec les Bagnards allèrent fondre sur Sembrancher qui avait détruit ses ponts sur la Dranse qui est très impétueuse, tandis que l'avant-garde française parut avec les Vaudois au mur neuf, le 12, où il y eut un sanglant combat ; les Français, ne connaissant pas encore la manière de se battre des [Allemands] n'étaient point accoutumés de voir tomber tant des hommes, se battirent en retraite jusque proche de Martigny où la nuit sépara les combattants. Les révolutionnaires jugèrent à propos d'attendre du renfort que le général Lorge conduisait, qui venait à grands pas pour mettre les Allemands à l'ordre. Il commença par les solliciter à un accommodement afin d'éviter les rigueurs de la guerre. De toute part, on s'intéressait à pacifier, on exaltait sans doute la puissance de la Grande Nation contre laquelle il serait inutile de s'opposer ; les Allemands, sourds à ces représentations et pleins de confiance sur la protection de Dieu, se croyaient invincibles.

Désagrégation des troupes du Haut-Valais

Cependant, comme la soumission des Bagnards avait beaucoup retardé leur marche, M. de Courten, ne voulant point laisser l'aile gauche exposée d'être prise par le dos, ne voulait point avancer, n'ayant ni baïonnettes, ni cavalerie, ni espion ; [il] ne voulait pas exposer son honneur en faisant des attaques imprudentes, voyant d'un autre côté l'indiscipline de son armée qui s'ennuyait et désertait en bonne partie ; le mécontentement de ne pouvoir faire des progrès s'y mit, les murmures se firent entendre de toutes parts ; on ne pouvait arrêter le progrès de l'anarchie qui était complète, chose qui accompagne presque toujours les gouvernements démocratiques comme l'expérience l'a montré assez souvent ; le courage était donc abattu. Les Bas-Valaisans par contre étaient chance-lants, ne sachant dans quelle partie se jeter ; ils craignaient sans doute la puissance ou plutôt la vengeance des Français que les citoyens faisaient entendre. Depuis le pont du Rhône à Riddes, il n'y eut que les Bagnards qui se soient rangés du côté des Allemands ; l'insubordination allait jusqu'à vouloir se défaire de MM. de Courten qui leur devenaient suspects ; on vit enfin que la retraite était de toute nécessité. Ils partent en s'écriant que si les Bas-Valaisans ne voulaient pas se défendre avec eux ils les abandonnaient à eux-mêmes, « défendons notre terrain » ; ils rebroussèrent le chemin à toute hâte et vinrent se poster le long de la Morge aux confins du Bas-Valais. M. le comte de Courten, voyant qu'il n'y avait rien à faire, partit pour l'Allemagne où il entra dans la Légion helvétique à la solde de l'Angleterre. M. Jos. de Courten voulut rester dans l'armée ; il fut dans peu disgracié. Les anarchistes, dont l'armée avait diminué [d']environ la moitié, choisirent Venetz et Perrig qui connaissaient mieux le bon vin que l'épée ; ils occupèrent les châteaux neufs, [les châteaux] de Montorge et de la Soie ⁵², au nombre de 1400 hommes ; tout au plus environ 40 Saviésans occupaient le village de Chandolin et attendaient là d'un pied ferme les Français ; le général Lorge leur envoya notifier de se soumettre ; ils s'y refusèrent en renvoyant le messenger porteur des dépêches ; celles-ci ne furent pas seulement ouvertes ; les Français disent même qu'on violait le droit des gens en tirant sur lui.

Combats du 16 et du 17 mai, à Savièse

Quoi qu'il en soit, la guerre fut résolue ; l'avant-garde française arriva à Saint-Pierre-de-Clages le 15 mai. Le 16, pendant la nuit, arriva le général Lorge avec environ 4000 hommes et un bataillon de Vaudois qui le suivait. Les Bas-Valaisans demandèrent au général la grâce de ne pas combattre contre leurs compatriotes ; le général pénétra sans doute leurs raisons : il les renvoya chez eux, et [ils] ne participèrent plus dans cette lutte. Montserrat commandait un bataillon de la 16^e demi-brigade légère,

⁵² « Les châteaux neufs », actuellement Châteauneuf. Quant au château de la Soie, l'auteur écrit : « des Soies ».

Logre arriva avec la 31^e, le 18^e de cavalerie et un détachement de hussards, et l'artillerie vaudoise côtoyait le Rhône. Le 17, environ les 7 h. du matin, l'attaque commença. Monserrat passa par Daillon pour tourner l'aile droite de l'ennemi ; Logre, de front. On se battit environ deux heures de temps avec un feu soutenu de part et d'autre. Les Français, voyant tomber leurs camarades tandis que leur feu ne produisait aucun effet, étaient sur le point de se retirer ; ils voient la Morge entre les deux, qui n'est pas si rapide comme le c. général le dit dans sa relation, mais très facile à passer en ce moment. On observa que les canons allemands commençaient à se taire par défaut de munitions. Le général Logre encouragea ses siens par l'espérance du pillage de la ville, car « ... *l'ennemi, bien loin de s'épouvanter, descendait de sa position et se rapprochait de nos troupes en les insultant... Alors j'ai donné l'ordre de franchir le torrent au pas de charge et d'emporter la position qui était un énorme rocher se prolongeant jusqu'à Sion. Ces malheureux ne se sont retirés qu'à brûle-pourpoint ; nous les avons suivis jusqu'à la ville, en livrant toutefois un nouveau combat à chaque dent de rocher...* »⁵³ Ce sont le récit du général Logre. Les Allemands n'ayant plus de munitions pour charger les canons s'adressèrent à Perrig pour leur en procurer, qui ne jugea pas à propos de quitter sa bouteille dans la Croix-Blanche où il se trouvait ; [il] ne se fit point non plus de devoir à faire partir le gros de l'armée qui était dans la ville ou dans ses environs ; il loue beaucoup le zèle des combattants ; pour la munition, il la fallait prendre où il y en avait et conforma ses idées à ceux de la troupe qu'il avait sous ses ordres et non aux nécessités pressantes ; ainsi les Français eurent tout le temps de s'emparer de leurs canons avant que la munition y arrivât ; au premier bruit des fuyards, l'armée qui était en ville décampa précipitamment.

La prise et le pillage de Sion par les Français

La ville abandonnée arbora le drapeau blanc et se rendit. Un soldat allemand qui ignorait qu'on eût planté le drapeau blanc tire sur le lieutenant des hussards, le c. Hanrion, qui fut tué près des murs de la ville. Le récit du général Logre sur la prise de la ville est absolument hors des bornes de la vérité : « ... *Nous avons été en présence de Sion ; ils ont arboré le drapeau blanc et déjà un détachement de hussards s'avance vers la porte ; au même instant part des créneaux une décharge de mitraille et de petites armes qui tue un officier et quelques hussards. Alors je n'ai plus été maître des troupes ; la ville est escaladée et on y fait un massacre horrible de l'ennemi qui tirait des fenêtres. 7 à 800 des leurs sont restés sur la place, autant à peu près sont blessés ou pris. 7 drapeaux, 8 pièces de canon sont un fruit de la victoire...* »⁵⁴

⁵³ Extr. du rapport du général Logre au général Schauenburg, du 18 mai, publ. dans le *Bull. off. VD*, 1798, t. II, pp. 176-178, puis dans Strickler, pp. 1050-1051.

⁵⁴ *Ibidem*.

Ce récit est entièrement dénué de la vérité, d'autant qu'il est impossible d'y placer des canons là où étaient les créneaux ; d'ailleurs, il n'y en avait qu'un seul canon dans la ville, les autres étaient pris sur le champ de bataille ; et comment escalader les murs d'environ 40 à 50 pieds de hauteur sans échelle ? tout ce qui l'en était était un coup qui coucha Hanrion⁵⁵ par terre tiré après le drapeau blanc planté, ce qui arrêta les vainqueurs d'entrer, sur quoi le général fit tirer quelques coups de canons, lorsque M. le capitaine de Nucé, avec la municipalité de la ville, les rassura sur la crainte qu'ils avaient et ils entrèrent paisiblement ; alors la fureur des hussards ne laissa pas de hacher en pièces une trentaine ou quarantaine d'hommes armés qu'ils y trouvèrent (la furie des soldats français était telle qu'ils blessèrent quelques prisonniers bas-valaisans que les Allemands y avaient conduits ; on eut de la peine à leur faire croire...), et quoique Mangourit assure qu'on n'a pas fait des prisonniers, on envoya cependant environ une centaine au château de Chillon, sur le lac de Genève, qui furent saisis à Sion. Il [est] aussi controuvé qu'on ait tiré par des fenêtres, d'autant que les bourgeois n'étaient point au fait de manier des armes ; les habitants généralement étrangers quoique exercés regardaient les Français pour leurs libérateurs de la sujétion à la bourgeoisie, n'étaient point ennemis des Français, n'étaient pas fâchés de la défaite des Allemands.

Montserrat avec son bataillon fut attaqué par de la grosse carabine, si loin que ses soldats ne pouvaient atteindre les Saviésans, mais fut obligé de descendre précipitamment dans la Morge pour grimper une ravine très escarpée, en sorte que ses soldats sifflaient du nez comme les serpents se voyant assaillis ; entre les coups de carabine, encore par une nuée de pierres que les femmes roulaient en bas sur les assaillants ; peu s'en est fallu que tout le bataillon fût écrasé, au rapport même de Montserrat, dans un petit sentier où l'on ne pouvait passer qu'un seul à la fois ; il a été repoussé par deux fois, la troisième fois, il réussit à passer à travers des torrents d'eau qui y tombaient et des pierres que les eaux entraînaient, en sorte que tout le bataillon fut ou tué ou blessé⁵⁶. Les Saviésans voyant le progrès des Français se réfugièrent dans leurs maisons et revinrent pour apporter des soulagemens aux Français qui étaient la moitié morts ; ils profitèrent de leur largesse, reconnaissant ensuite que ce n'était pas avec des Allemands qu'ils avaient eu affaire, mais avec les hommes du même lieu ; ils en tuèrent quelques-uns qui furent reconnus au nombre de 12⁵⁷ et blessèrent 18 dont plusieurs femmes entre autres [qui] furent traitées fort cruellement ; les officiers eurent de la peine de les arrêter.

⁵⁵ Hanrion ne figure pas dans le registre des décès de la paroisse de Sion. Il est donc prouvé que les Français emportaient leurs morts. — N'y figure également aucune victime valaisanne des Français.

⁵⁶ Ici, non plus, dans le registre des décès de la paroisse de Savièse, aucune indication concernant l'ensevelissement des Français tués.

⁵⁷ En réalité, le registre des décès de Savièse mentionne au 19 mai les décès des personnes suivantes : Germain-Balthasar Jacquier, châtelain et notaire, Joseph Héritier, Germain-Joseph Gobelet, Barthélemy Roten, Etienne Duc, Maurice-Guillaume Debons, Germain-Guillaume Luyet, Bruno-Nicolas et Marguerite Héritier ; au total, neuf tués.

Les Vaudois à la rescousse des Français

Les Vaudois, qui suivaient les Français, se hâtèrent de partir de Conthey où ils pillaient et tuaient ceux qui s'opposaient au pillage et dont ils devaient les regarder pour amis, étant du Bas-Valais et qui avaient fourni 50 [hommes] à leur secours pour attaquer les Ormons ; [ils] arrivèrent à Chandolin après que tout danger était passé et voulurent faire main basse sur tous les effets des Saviésans où ils commirent les excès les plus horribles, dont on [n']oserait en parler si ces choses n'étaient attestées d'une manière si authentique qu'il n'y a point de doute, étant en présence de plus de cent témoins. Ils couchèrent un de leurs officiers par terre et lui ouvrirent une veine et firent couler son sang dans un pot, jusqu'à ce que cet officier fût en défaillance à ne pouvoir bouger du lieu, que l'on fit porter dans cet état par quatre Saviésans à l'hôpital de Sion ; ensuite, ils mirent de la poudre pilée dans son sang et eurent le courage de boire cette dégoûtante et cruelle liqueur, qui faisait horreur à tous les assistants. Cet officier [n']était devenu l'objet de leur rage⁵⁸ que parce qu'il voulait rétablir l'ordre et empêcher les cruautés, mais tout a été inutile. La seule raison qui les interrompît dans leurs excès est la proposition qu'on leur fait d'aller à Sion qui était tout proche où ils pourraient butiner plus avantageusement. Effectivement, ils s'y rendirent aussitôt, où les soldats français travaillaient déjà, car le général Lorge leur avait donné le pillage de la ville pour quatre heures de temps. Les Français ne cherchaient que de l'argent, du vin, etc., mais les Vaudois avaient 25 voitures doubles pour emmener le pillage ; ils ramassaient tout ce qu'ils trouvaient à leur bienséance jusqu'aux pelles à feu et aux clous dans les parois. Toute la ville éplorée se plaignit amèrement de cette conduite des Vaudois ; Lorge en fut outré, il leur ordonna de se retirer chez eux dans l'instant même, ce qui fut ponctuellement exécuté ; ils vinrent à Vétroz si furieux qu'ils ne se possédaient pas de n'avoir pu assouvir leur cupidité. Les 25 chars étaient déjà partis, chargés de butin ; ils résolurent de piller l'église d'Ardon et le presbytère en passant, mais un de leurs braves hommes⁵⁹ les

⁵⁸ Note de l'auteur : « Aurait-on cru que l'homme dût être l'animal le plus cruel qui est sur la terre ? Si jamais on voit des animaux se battre, se dévorer, ils ne se font jamais la guerre à leurs semblables à ce point de se tuer ; encore qu'il était arrivé dans une furie de se tuer, en a-t-on vu s'étudier à exercer les cruautés que l'on voit parmi les hommes ; plus l'homme se vante de l'usage de la raison, plus il est cruel ; c'est ce monstre que le jacobinisme a enfanté de nos jours plus que jamais, parce que l'orgueil et les arts, soutiens de l'orgueil, existent aujourd'hui. Cet homme est « aujourd'hui le meurtrier ou le tombeau de la moitié des êtres vivants. Cruel envers les animaux, il trahit encore ses semblables. Mais par un juste retour, une foule de maladies sorties du sang des animaux ont puni par son intempérance, et ses passions furieuses nées de cet horrible carnage ont armé contre l'homme la bête la plus féroce, l'homme. » [Alexandre] Pope, *Essai sur l'homme*. J.-Jos. Carrupt semble avoir eu sous ses yeux la traduction d'Etienne de Silhouette (Lyon 1761, p. 145) qu'il ne reproduit d'ailleurs pas textuellement.

⁵⁹ Note marginale de l'auteur : « Il ne faut pas croire que tous les Vaudois aient été animés du même esprit ; il n'est pas douteux qu'il y en avait de très honnêtes parmi eux qui gémissaient de ces désordres. »

devança et avertit la commune d'Ardon qui mit aussitôt sous les armes et parurent d'une manière si imposante que les officiers vaudois qui avaient encore de [la] probité vinrent à bout de les faire passer tranquillement, mais cependant en vomissant des imprécations les plus horribles sur ceux de cet endroit.

La perte des Haut-Valaisans n'était que de 73 tués ; on ignore le nombre de blessés, compte fait de paroisse en paroisse, mais il est difficile de statuer celui des Français : Montserrat dans sa relation ⁶⁰ n'en met que 27 morts, 40 blessés grièvement ; et [dans] tout le reste du bataillon, Lorge ne compte que 150 tués ou blessés des siens, mais d'autres Français assurent que le nombre de leurs morts monte à 353. Les relations des Valaisans qui ont été employés à dégorger la Morge entre Conthey et Chandolin mettent au nombre d'environ 300 qu'on [a] retirés de ce gouffre où l'eau regorgeait de cadavres qui étaient entassés ⁶¹.

Conduite du bataillon vaudois stationné à Leytron et son retour à Saint-Maurice

Il y avait ⁶² un bataillon vaudois de 500 hommes campés à Leytron, qui n'a point eu part à ce combat de la Morge, ni au pillage de Sion, ce qui le mit de mauvaise humeur, ne voulant pas retourner à mains vides chez eux ; [ils] allèrent dans les chemins, dans les maisons écartées, et dépouillèrent les passants et pillèrent des maisons pendant le 18/19 mai. La commune de Chamoson envoya aussitôt un exprès à Mangourit pour s'en plaindre. Mangourit répondit de tuer les Vaudois qui pilleraient ; sur quoi cette commune mit environ 40 hommes sur pied pour arrêter les maraudeurs. Le 19, entre ces gardes se trouva un Piémontais avec un gros trique sur le chemin de Leytron qui rencontra deux Vaudois qui voulaient absolument entrer dans le village ; le Piémontais s'opposait vivement ; les Vaudois ne voyant qu'un trique étant deux voulurent franchir de force ; le Piémontais lève son trique d'une manière menaçante et fait en même temps sortir un stylet hors de son bâton, en sorte que les Vaudois en furent épouvantés, rebroussèrent le chemin et firent leur déposition à Blanchenay, leur chef, qui ordonna aussitôt de battre l'alarme et disposa son monde pour attaquer Chamoson et le réduire en cendres. Il fit aussitôt que la nuit était close partir Panchaud, Collomb, etc., avec 300 hommes pendant les ténèbres les plus obscures, [à tel point] qu'on ne pouvait distinguer la moindre chose à douze pas loin. Une montagne enlevait le peu de lumière de la lune. Les gardes de Chamoson étaient retirés chez eux pour le souper ; cependant, quelques hommes qui ne quittaient point l'avenue de Leytron donnèrent le signal d'alerte et aussitôt 32 hommes

⁶⁰ Rapport complet publ. dans *Doc. II/2*, p. 46.

⁶¹ Aucune trace, dans le registre des décès de la paroisse de Saint-Séverin (Conthey), de Français ni de Vaudois ayant reçu une sépulture audit lieu.

⁶² Ici l'auteur a laissé en blanc un grand espace (en vue de le compléter plus tard ?).

[partirent] assez tôt pour arrêter les Vaudois dans un torrent rapide où ils se battirent fort longtemps sans connaître les forces mutuelles, n'ayant que le feu des armes pour guide ; à la fin, Panchaud envoya 100 [hommes] pour tourner les ennemis ; ceux-ci, s'apercevant qu'ils allaient tomber entre deux feux, s'épouvantèrent et se dispersèrent sans avoir un homme ni mort ni blessé ; la confusion était si grande que trois s'allèrent jeter à la gorge des Vaudois qui les prirent prisonniers dont ils en fusillèrent un sur-le-champ. Huit autres tombèrent au milieu d'une compagnie vaudoise dont deux furent tués par une décharge de mousquet [à] bout portant et un, blessé ; trois autres tournèrent les Vaudois pour se réfugier sur une montagne opposée qui, aussitôt qu'ils se crurent en sûreté, ils déchargèrent leur mousquet sur le dos des Vaudois. Panchaud crut qu'il allait être pris par le dos, en fut épouvanté et demanda aux deux prisonniers quelles étaient les forces de cet endroit, qui les grossirent sans doute, assurant que la cavalerie française venait encore à leur secours. Panchaud, qui avait 7 hommes tués et plusieurs blessés, fit battre la retraite et remit la partie au lendemain, fort heureusement, car demi-quart d'heure après parut Cerisier, chef d'escadron, avec 50 dragons du 18^e régiment, tout prêt à hacher en pièces les brigands ⁶³

Le lendemain, la commune de Chamoson avec celle d'Ardon se rallièrent pour attendre d'un pied ferme les Vaudois qu'on apprit par des espions qu'ils se préparaient à recommencer le choc. Huit dragons du 18^e régiment étaient à la tête de cette troupe dont plusieurs descendirent à Leytron portant ordre du général Lorge de sortir du Valais aussitôt l'ordre reçu, et les dragons demeurèrent sur la place jusqu'à ce que l'ordre fût exécuté. Le commandant de Martigny fit mettre en liberté les deux prisonniers le même jour ; arrivant à Saint-Maurice, devant l'entrée de l'Abbaye, [l'un d'eux] cria à haute voix : « Cette maison, compagnons d'armes, est à votre disposition », voulant se venger sur Saint-Maurice le coup qu'il avait manqué à Chamoson ; les Vaudois ne se contentaient pas de l'Abbaye où il n'y aurait pas eu suffisamment pour contenter leur convoitise, [ils] étendirent cet octroi sur la ville. Mais un exprès au galop alla aviser les Français qui campaient à Ollon, près de deux lieues, dont 50 dragons furent à Saint-Maurice dans la nuit et mirent pied à terre à l'Abbaye où ils entrèrent d'un air imposant dans l'appartement où Blanchenay logeait, qui commença aussitôt à rougir, ensuite [à] excuser sa troupe qui pâlisait, [et il] se fit un devoir de remettre les choses pillées à leur place, et les furieux se changèrent en agneaux et se contentèrent de passer la nuit tranquillement ; le lendemain, Blanchenay arrivant à Ollon, par un conseil de guerre fut honteusement destitué de sa place.

⁶³ Note marginale de l'auteur, en capitales : « L'inscription faite à Chamoson est : Indict. I, XIV cal. jun., anno MDCCIIIC, CCC latrunclui, ducibus Blanchenay et Collomb, agressi sunt Chamosonum illuni nocte, amissis VII Valdensibus divina Providentia terrore percussi exsanguis recesserunt. » — Cette « inscription » résume la notice latine que le curé Carrupt porta dans le registre des décès de la paroisse d'Ardon (Chamoson fait alors partie de ladite paroisse) (janvier 1781 — décembre 1813), pp. 111-112. - Nous aurons l'occasion de revenir sur cette notice, II^e partie, p. 54, note 12.

Un sacrilège à la cathédrale de Sion

Comme l'octave du Corps de Dieu [Fête-Dieu] tombait pendant qu'on poursuivait les paiements des dizains (des contributions), on célébrait solennellement à la cathédrale les vêpres avec l'exposition du Très-Saint[-Sacrement], l'église étant remplie de monde, un officier vaudois eut la hardiesse d'aller piller l'ostensoir à l'autel et fut pris dans le délit, conduit à la prison où on lui arracha les épauettes et mit à la queue du bataillon. Il faut croire que le choix des officiers n'était pas tombé sur les honnêtes gens ⁶⁴.

Retraite des Haut-Valaisans. Proclamation du général Lorge

Les Allemands se retirèrent à Loèche où ils pensaient rétablir leurs affaires, mais ils éprouvèrent des si grands obstacles provenant de l'indiscipline qu'ils ne purent jamais se rallier, remettant les uns sur les autres les fautes, comme il arrive toujours là où il n'y a point de soumission et point d'ordre. Le général Lorge leur envoya une proclamation (datée du 19 mai) : « *Je vous ai envoyé des paroles de paix, dit-il, et vous ne m'avez point écouté. J'ai été obligé d'employer les baïonnettes, et vous êtes anéantis. Habitants du Haut-Valais, malgré tous les droits de la victoire, je veux bien encore avoir pour vous quelque indulgence ; je veux [bien] ne pas porter chez vous les horreurs de la guerre et de la destruction ; mais voici les conditions : 1° vous enverrez vos armes de quelque espèce qu'elles soient à Sion ; 2° vous livrerez les auteurs de la guerre, quels qu'ils soient, ces misérables qui vous ont entraînés dans un abîme de maux incalculables ; 3° vous ferez planter dans tous vos dizains et communes l'arbre sacré de la liberté, que vous avez abattu d'une manière infâme et sacrilège ; 4° vous vous soumettez aux conditions imprescriptiblement exigées par les droits de la guerre, mais qui, toutefois, seront modifiées par la générosité de vos vainqueurs* », etc. ⁶⁵

Il n'y est pas fait mention des sommes horribles d'impositions qu'on a faites sur chaque dizain, sans compter les impositions faites sur le vénérable chapitre qui fut dépouillé de toutes les statues en argent, sans compter les sommes énormes qui ont été extorquées ; Mathys y travaillait et découvrait tout, même jusqu'à cinq lieues aux environs ; tous les argents furent découverts ; il ne prenait toutefois pas toute la somme, mais une bonne partie, voulant montrer par là qu'il savait être généreux.

⁶⁴ Ce dernier paragraphe est une adjonction postérieure. Ici s'achève sur une table des matières, la III^e notice sur le Valais (pagination moderne : 687-714). Entre ce cahier et le suivant a été intercalé un feuillet de plus grand format (pp. 715-716) intitulé : « Analyse de la pancarte de Mangourit après la bataille de la Morge ».

⁶⁵ Publ. intégralement dans *Bull. off. VD*, 1798, t. II, pp. 178-179, puis dans Strickler, pp. 1051-1052.

Analyse critique de la proclamation de Mangourit aux Valaisans

Mangourit fit imprimer un manifeste sur les Haut-Valaisans daté quatre jours après la bataille de la Morge, où l'on voit le style français de ce temps qu'on [ne] donne ici avec des notes que pour détromper ce que ce résident avance au-delà de la vérité.

« J'avais fini la révolution du Valais sans qu'elle coûtât une larme à l'humanité ; cette contrée était peut-être la seule où le peuple, ses gouvernants et ses prêtres se fussent ralliés sous l'arbre de la liberté. Cette conduite était une satire trop frappante des manœuvres employées jusqu'ici par le despotisme et l'imposture pour ne pas les exciter à la flétrir et à l'ensanglanter ». ⁶⁶ La révolution était finie en apparence, mais Mangourit ne possédait pas encore le cœur des Valaisans ; la seule crainte a fait adopter les fadaïses du temps ; cependant, il est certain que ni l'imposture ni le despotisme, qui était absolument inconnu dans le Valais, mais que c'était les plus ignorants et les plus anarchistes qui ont soufflé le feu de la guerre : la partie supérieure de Conches et une partie de Rarogne.

Tandis que le fanatisme papal retranché dans l'abbaye d'Einsiedeln animait de ses fureurs les petits cantons, des émissaires de Londres et du nonce [Gravina] distribuaient en Valais des poudres et des reliques, et des guinées et des chapelets ; des prêtres ordonnaient au nom du Dieu de la paix de verser du sang, les scélérats !... Ils promettaient aux uns l'invulnérabilité, aux autres la résurrection après trois jours. Des magasins d'armes et de vivres se faisaient dans l'église de Valère, à Sion. L'évêque du Valais, qui jusqu'alors avait paru penser en homme, répandait un mandement que des curés du Valais occidental eurent la sagesse de ne pas publier ; par des conseils funestes, ce pasteur devint le bourreau de ses brebis, et le manifeste de guerre civile et religieuse transforma des cultivateurs simples et doux en hommes féroces, altérés du sang de leurs frères. » Tout ceci n'est pas seulement destitué de toute la vérité, mais encore ridicule. Jamais émissaire de Londres a paru en Valais ; les guinées sont encore inconnues jusqu'au nom. Ce n'est pas avec de la poudre ni avec des chapelets que l'on fait la guerre ; on ne trouve point d'exemple dans l'histoire. Aucun prêtre en Valais [n']a prêché la guerre ; au contraire, beaucoup des prêtres étaient très mal vus auprès des contre-révolutionnaires pour avoir désapprouvé ce levé de boucliers. Ni Mangourit ni ses adhérents n'en ont pas su en nommer un seul ; les aumôniers de l'armée allemande et un capucin ont été livrés (un capucin s'est échappé) à Mangourit qui les fit conduire à Berne ; [ils] se justifièrent si bien que Schauenburg, général en chef, les invita à dîner, car ils furent pour ainsi dire forcés à accepter cette place et ne cachèrent pas au général qu'en cette qualité ils avaient fait leur devoir, et [il] les renvoya avec honneur ; qu'ils promettaient l'invulnérabilité ou la résurrection après trois jours

⁶⁶ Publ. intégralement dans *Bull. off. VD*, 1798, t. II, pp. 179-183, puis dans Strickler, pp. 1052-1054. Les fragments de cette proclamation ne sont pas toujours reproduits textuellement par Carrupt.

est une imposture si insensée que l'on ne peut concevoir comment on a osé confier sous presse une semblable assertion ; dans tous les combats, ils en ont eu des blessés et des morts qui n'ont pas ressuscité ; n'aurait-on pas crié à l'imposture dès qu'on aurait vu un seul blessé ? Le magasin d'armes en Valais et de vivres est aussi faux que le reste, puisque les Allemands, en partant, n'ont pas eu le temps d'aller en Valère ; les Français auraient trouvé ce magasin. C'est cependant dont ils ne se sont pas loués. Pour ce qui regarde l'évêque, il n'y a qu'à voir le mandat ci-devant ⁶⁷ (le 18 avril), savoir si c'est un boutefeu de la guerre ; d'ailleurs, on sait à n'en point douter qu'il envoya des chanoines jusqu'à Brigue pour arrêter cette fougue des Conchards, et lui-même est allé jusqu'à Sierre où il courut risque d'être mis en prison ; d'ailleurs, il faut connaître les principes de [la] religion catholique qui n'a d'autres armes que les larmes et la prière pour être au fait d'en juger. La calomnie est à l'ordre du jour chez les jacobins ; heureusement leurs folies sont si grandes que leurs déclarations méritent plutôt un souverain mépris qu'une réputation.

Ensuite, Mangourit se plaint amèrement des adversités que la France éprouvait dans ce temps, des massacres qui se faisaient « ... *au nom du père des hommes, l'ambassadeur de la République [française] insulté à Vienne, des vêpres siciliennes qui se méditaient en Italie, que l'assassinat des libérateurs de l'Helvétie s'y préparait ; la vie du résident de R. F. en Valais était menacée ; à Sierre, où l'on enterrait le tronc de l'arbre de la liberté en criant : « Nous enterrons Mangourit ! » ; à Sion, étant obligé de se sauver de nuit, on demandait sa tête. A Saint-Maurice même, le berceau de la liberté valaisanne, sa personne n'était pas en sûreté ; au nom des rebelles on a tenté d'arrêter les députés qui étaient destinés pour Aarau ; le fanatisme et l'oligarchie inspirent le délire ; on frappe ⁶⁸ de lâcheté ceux-là mêmes dont la R. F. avait brisé les fers... » On peut croire que si toutes ces plaintes avaient été vraies, elles prouveraient sans doute que le système français de ce temps n'était guère goûté par les gens d'honneur, puisque les Français mêmes qui avaient encore de l'honneur et de la probité, réprouvaient leur conduite ; aussi chez les autres nations, ils ne trouvèrent des amateurs ⁶⁹ que de la part de ceux qui pouvaient beaucoup gagner et qui n'avaient rien à perdre.*

Mangourit fait le récit de « 6000 furieux animés par des prêtres, des capucins et [des] officiers expérimentés... La victoire coûta à nos cœurs, mais bien davantage à la nature et à nos ennemis. On ne fit pas des prisonniers, dit-il, dans le tourbillon de mort qui enveloppa les Haut-Valaisans ; huit prêtres, dont l'un était revêtu de ses ornements sacerdotaux, reçurent une trop courte souffrance pour tant de maux qu'ils avaient causés. Le 3^e bataillon de la 16^e demi-brigade, commandé par le brave Montserrat, perdit des guerriers ; il n'est pas un soldat de ce corps qui n'ait été

⁶⁷ Publ. dans *Doc. III/1*, p. 166, annexe II.

⁶⁸ Adjonction marginale : « pour le mépris qu'on en faisait de toute part du système jacobin et de ses auteurs presque destructif. »

⁶⁹ Adj. interlinéaire : « admirateurs. »

blessé, mais [le champ de bataille] a été jonché de rebelles. » Rien de plus faux que les Haut-Valaisans aient été commandés par des prêtres, capucins et officiers expérimentés, puisque les Courten et autres qui étaient les mieux instruits s'étaient éloignés de l'armée, dont Perrig et Venetz en avaient pris le commandement, qui connaissaient mieux le vin que l'épée ; le nombre des prisonniers n'était pas nombreux ; cependant, dit-il, il en avait envoyé plusieurs petites bandes au château de Chillon, sur le lac de Genève. On ne sait ce qu'il entend par les huit prêtres qui ont été maltraités ; il n'y en a pas un qui ait subi la mort ni blessure, à l'exception du grand doyen Imseng, qui fut blessé au bras d'un coup de baïonnette dans sa maison, qui [n'] en est mort que parce que sa blessure, non dangereuse, fut suivie d'une maladie inflammatoire ⁷⁰, et ce manifeste était déjà au jour lorsque l'inflammation le prit. Le bataillon Montserrat, après avoir perdu bien du monde, tua une douzaine de Saviésans ⁷¹ et blessa 18 autres qui guérirent de leur blessure.

Mangourit poursuit : « ... *On approche de Sion ; le pavillon blanc flottait sur les remparts. Le lieutenant Hanrion, du 8^e de hussards, suivi de quelques soldats s'avance vers la porte ; mais ô trahison ! une batterie masquée porte le trépas à ces guerriers confiants. L'armée entre en masse dans cette ville perfide, un combat opiniâtre étant le champ déjà trop vaste de la destruction ; à la mort succède le pillage...* » Tout cela est formellement démenti ensuite, à la seule exception du lieutenant Hanrion qui fut couché à terre par un coup d'un seul mousquet, non devant les portes de la ville, mais dans un pré qui touche la ville ; sur quoi les Français firent tirer quelques coups de canon qui n'endommagèrent aucunement les bâtiments, et la mort tant dans la ville que sur le champ de bataille est de 73 qui manquèrent, bien vrai que le nombre de morts était considérablement plus grand dans la ville que sur le champ de bataille où il n'en périt qu'environ une dizaine.

Mangourit avance encore : « ... *Pourquoi vous vous êtes battus ? Pour votre religion ? Jamais elle ne fut attaquée ; encore aujourd'hui vos temples sont ouverts. Pour votre liberté ? Ah ! vous n'en jouîtes jamais ; ce fut toujours des prêtres et des intrigants qui dominèrent vos opinions, qui vécurent de vos travaux, qui se nourrirent de votre misère, qui se réjouirent de votre crédulité. Des hommes libres ont le regard doux et l'attitude fière. Et vous, Haut-Valaisans, vous baissiez les yeux devant les usurpateurs de votre puissance ! Vous ne leur parliez qu'à genoux !* »

On a déjà annoncé ci-devant (voyez le gouvernement ⁷²) la jalousie qui régnait entre l'Eglise et les autorités civiles, et que le clergé, depuis 1614, en fut entièrement exclu du gouvernement civil, à l'exception du seul Mgr l'évêque qui a conservé ces titres sans avoir le pouvoir, puisque tous les édits dès lors étaient expédiés par le bailli du pays ; ainsi cet

⁷⁰ Le chanoine Joseph Imseng, doyen de Sion, est décédé à Sion le 23 mai, selon le registre par. des décès.

⁷¹ Voir ci-dessus, p. 36, note 57.

⁷² Voir ci-dessus, pp. 11-12.

odieux que Mangourit dénote dans sa pancarte contre le clergé est absolument dénué de fondement. Les Valaisans mêmes qui sont en quelque façon contre les prêtres ne leur ont point reproché d'avoir usurpé sur les choses civiles dont le clergé a été formellement exclu et ne jouissait d'aucun privilège temporel. Et les Valaisans ne faisaient pas tant la guerre pour la religion que pour conserver la liberté qui leur a été transmise par leurs pères et qu'ils devaient mieux connaître que Mangourit, esclave des jacobins.

Quand il dit que les Haut-Valaisans ne jouirent jamais de la liberté est si contraire à l'esprit et au gouvernement valaisan que non seulement ils en ont joui, mais cette liberté, dans certains points, allait même jusqu'à l'anarchie. L'on ignore jusqu'au nom ce qui signifie l'oligarchie et effectivement il n'y en avait pas la moindre trace, ce qui dénote l'ignorance parfaite où se trouvait Mangourit par rapport au gouvernement valaisan. Le reste du manifeste est si fade et faux, tiré des cerveaux échauffés des jacobins déjà assez répétés contre les prêtres et le prétendu fanatisme, que ce serait lui donner du crédit que de le rapporter ⁷³.

Notice sur Mangourit

Le Breton, qui selon l'usage de la Bretagne avait été élevé conjointement avec les animaux sans même excepter les plus vils, qui n'ont qu'un seul appartement avec eux, avait sans doute peu d'idées de la religion puisqu'il avait renoncé à l'avenir, ce qui le portait à marquer la plus furieuse vengeance contre les prêtres qui, selon sa croyance, devenaient inutiles (insupportables), et quand on n'a pas de raisons légitimes pour décrier les personnes qu'il s'agit d'anéantir, il faut en supposer. Mais il suffit de dire qu'il a fait son possible pour les détruire au moins. Ceux qu'il voulait avoir coupables, il les envoya à Berne devant Schauenburg qui ne trouva dans eux aucune apparence de délit ; il les renvoya avec honneur.

Sur la proclamation du général Lorge adressée aux Haut-Valaisans

Le général Lorge, dans sa proclamation très courte et animée par le goût de celle de Mangourit ⁷⁴, fit sentir que la victoire fut pénible à son cœur, « quoique le sang français ait rougi vos rochers, les eaux de la Morge et les murs de Sion, tout est pardonné, tout est oublié », il fit suffisamment connaître que sa perte a été grande et, par là, sensible.

⁷³ Le vol. 1^{er} des manuscrits Carrupt offre encore deux autres analyses critiques de la proclamation de Mangourit (pp. 67-71 et pp. 715-716). La comparaison de ces trois textes exigerait une étude particulière.

⁷⁴ Publ. dans *Bull. off. VD*, 1798, t. II, pp. 178-179, puis dans Strickler, pp. 1051-1052.

Après la bataille de Sion

Ensuite de cette défaite, la dissension naturelle dans l'armée des Haut-Valaisans devint à son comble et se termina enfin par la dispersion des soldats qui se rentrèrent chacun dans leur foyer. Les Français les suivirent et les désarmèrent à mesure qu'ils avançaient ; pendant environ trois semaines, [ils] travaillèrent à merci de vider les bourses ; ils emportèrent tous les ornements en argent massif de la cathédrale et autres églises, à l'exception des vases sacrés, tous les gobelets d'argent dont les communes du Valais en étaient abondamment fournies et des sommes immenses qu'ils imposèrent sur tout le Haut-Valais qui montaient à plusieurs millions de livres françaises. Mathys travaillait sans relâche à gruger les trésors dont il était très expert. Ensuite de la soumission du Valais, ce pays a d'abord été entièrement évacué et, quoique le Bas-Valais n'était pas censé d'avoir pris part à ce débâcle, ils furent néanmoins obligés de fournir l'entretien de l'armée du général Lorge, auxquels on délivra des bons en papier que l'on ne voit pas qu'on pense à satisfaire. Le Valais, outre cette perte, elle perdit encore tous les argents placés en France et ailleurs qui sont sous la domination française, auxquels il a fallu délivrer les titres ; la ville de Sion fit encore une semblable perte sur la Grande Nation, qui repose sur la générosité de Bonaparte.

« *Pillage de Sion* »

Le pillage de Sion a réduit bien du monde à la dernière extrémité, qui n'avaient que des meubles ou marchandises à leur pouvoir, ce qui excita le cœur tendre des Vaudois qui avaient encore du sentiment, d'autant plus que les Vaudois ont un grand commerce avec le Valais ; ils s'intéressèrent de relever leurs créanciers, firent des grandes charités qui furent déposées entre les mains de l'administration qui distribua entre les nécessiteux. Mangourit avait spécialement recommandé les marchands savoyards qui avaient le plus souffert ; les Allemands par contre ne reçurent que bien peu de chose ; depuis Sion en haut, rien du tout ⁷⁵.

« *Restitution ordonnée* »

Le Corps helvétique, assemblé à Aarau, ayant appris la manière excessive de piller des Vaudois, ordonna la restitution la plus prompte, et le décret fut porté et affiché à la porte de chaque soldat, afin qu'ils ne puissent

⁷⁵ Note de l'auteur : « *Semper sub textis perdita Roma fuit, atque octavis perdita saepe Sion.* — La ville de Sion a éprouvé que les 8 ne sont pas de bonne augure : 880 *sub Arnulfo imperatore* ; 1418 *a Bernensibus exusta* ; 1788, *exusta* ; 1798, *bello laccessita et depraedata, etc., etc.* ; 1778, *inundata.* »

affecter l'ignorance ; tout cela n'attendrit pas leur cœur envenimé ; tout cela s'assoupit au point que la restitution tomba dans l'oubli, et d'ailleurs la collecte faite au Pays de Vaud a en quelque façon fait oublier le passé ⁷⁶.

« *Seconde plantation de l'arbre* »

Le résident Mangourit, avant que les troupes évacuassent le pays, a prévenu l'administration provisoire que le temps de la restauration de l'arbre de la liberté était arrivé. L'administration du dizain de Sion se fit un devoir de rendre ce jour (8 juin) remarquable dans les annales de la révolution ; elle invita le général Lorge, Mangourit, tout l'état-major de l'armée, deux députés par dizain du Haut-Valais, etc., etc., et aussitôt que l'arbre fut dressé, le général Lorge arriva avec ses officiers et son armée étant sous les armes, Mangourit et les autres personnes marquantes, et présidé par le c. Pittier, préfet national provisoire. Le cortège monta sur un échafaud placé auprès de l'arbre de la liberté, où le général Lorge, Mangourit, Leymerie, Lacoste, président de la municipalité, et Pittier haranguerent à tour le peuple nombreux qui y était convoqué. Lorge exhorta les Valaisans à la paix, à l'union et à la soumission ⁷⁷. Dans toutes ces harangues ⁷⁸, on [n'] oublia pas de déclamer contre les prêtres qu'ils disaient être les auteurs de désordres ; cependant Lorge consentit à la conservation des bons prêtres qu'il loue. Mangourit ne parla que des choses regardant la cérémonie et des funestes erreurs dont ils avaient été la victime ⁷⁹. Leymerie, commissaire de guerre, exalta la liberté : « *Quel bonheur, dit-il, pour les hommes sensibles de pouvoir dire : je partage la souveraineté ; mes enfants ne naîtront pas assujettis ; nul prêtre, nul potentat, ne pourra m'enlever le droit de concourir avec mes concitoyens à faire des lois... Vous venez avec nous arborer ici l'emblème de la liberté, puisse-t-il en poussant de profondes racines* ⁸⁰ *faire naître de nouveaux Guillaume Tell !.. etc.* » Lacoste fit sentir les avantages de la liberté et remercia Lorge et Mangourit, et distingue les prêtres qui ont l'esprit de l'évangile

⁷⁶ Au sommet de la page 721 du ms, on lit, dans la marge de droite, un sous-titre vis-à-vis d'un large espace blanc : « Un officier vaudois veut prendre l'ostensoir de la cathédrale ». Fait déjà mentionné, et plus largement, à la p. 40.

⁷⁷ Adjonction marginale : Lorge dit à la fin : « Adieu, bons Valaisans ; soyez heureux. C'est le vœu de mon cœur. »

⁷⁸ Toutes ces harangues, à l'exception de celle du général Lorge, sont publ. dans *Doc. II/2*, pp. 236-241.

⁷⁹ Adjonction marginale portée sur la page suivante : « Celle de Mangourit était foudroyante contre le fanatisme et l'oligarchie : « Le XVIII^e siècle si fécond dans son déclin ne franchira le monde qu'après avoir attaché sur son char glorieux les horribles restes de la tyrannie et de l'imposture, comme trophées de son immortalité. » Cependant Mangourit est resté pour témoin de la résurrection de ce qu'il appelle ignorance et imposture, c'est-à-dire la religion catholique. »

⁸⁰ Note margin. de l'auteur : « Un arbre sec est sans doute capable à produire des racines. »

de ceux qui se sont égarés, quoique il n'y en ait point eu de cette dénomination. Pittier enfin passe par des louanges qu'il fait au général Lorge, [à] Mangourit et à toute l'armée française, auxquels il témoigne des reconnaissances les plus vives, et justifie cependant la ville de Sion de l'infraction du droit des gens dont les Sédunois ont été la victime plutôt que les auteurs, et son témoignage est d'autant plus digne de foi qu'il était créature entièrement dévouée à la France et en présence des autorités françaises qui avaient osé écrire d'une manière si injurieuse à la ville de Sion touchant la mort du lieutenant Hanrion. Il accuse les Bas-Valaisans du peu de zèle et de courage à prévenir l'insurrection des Haut-Valaisans. Il exhorte ensuite tous les citoyens du Valais au sacrifice de leurs ressentiments et à l'amour de la véritable égalité en tout et pour tous. Ce qu'il y avait de singulier est que les insurgés soutenaient le droit de liberté et égalité aussi bien que les Français, et qu'on pourrait demander pourquoi se battait-on. Toute la différence est qu'au lieu de la véritable liberté qui avait régné jusqu'à ce moment, dès ce moment il fallait adopter les principes du jacobinisme qui n'étaient point du goût des Valaisans ; mais par de beaux discours l'on faisait envisager au peuple la liberté française comme préférable à la démocratie qui ne diffère guère de l'anarchie. Cependant, Pittier se glorifie parce que les Allemands tombèrent à genoux pour demander grâce au général français. Comme toutes ces harangues furent imprimées, ce qui pourrait induire les descendants en erreur, il est bon d'avertir qu'on ne voit point ailleurs que cette génuflexion ait eu lieu, mais ce qui peut avoir donné occasion à cette assertion est peut-être qu'il se rappelait de l'avoir fait lui-même devant l'évêque de Sion qui lui avait enlevé la plume de notaire pour avoir signé des faux écrits et qu'il la recouvra ensuite par l'intercession de quelques amis en s'humiliant devant Monseigneur qui avait droit de créer et [de] déposer les notaires. Cette fête finit par un splendide dîner que la municipalité de Sion donna aux personnes marquantes de l'armée française sans oublier Mangourit. Il y eut plusieurs toasts : *« celle de la R. F., digne de l'admiration de l'Europe, digne de la reconnaissance du Valais ; celle du général Lorge ; celle du c. Mangourit ; celle de la R. H. ; celle de l'état-major de l'armée française en Valais ; celle des autorités régénérées de la R. H. et du canton du Valais en particulier. Puissent-elles s'établir solidement et déconcerter leurs ennemis ! à la mémoire des braves Français morts à l'attaque de Sion, à l'abaissement des ennemis de la R. F. et au dévouement de la R. H. et du canton du Valais à se réunir contre eux, à l'oubli de l'égarement des peuples du Haut-Valais, dignes par leur bonté du pardon des excès auxquels ils ont été entraînés par des meneurs coupables »*.⁸¹

Après cette cérémonie, le général Lorge retira ses troupes, emmenant avec lui quelques chariots chargés d'or et d'argent, argenterie dont il y en avait considérablement dans toutes les communes, surtout du Haut-Valais ; il s'en est trouvé des admirateurs des Français, même dans le dizain de

⁸¹ Extrait du « procès-verbal de la cérémonie de la restauration de la liberté », à Sion, le 8 juin 1798, publ. dans *Doc. II/2*, pp. 234-236.

Viège qui, non contents d'avoir payé leur contingent, se firent un devoir de les honorer encore des présents, entre autres, on les gratifia d'un cristal d'une grandeur énorme dont on en avait point encore vu à Paris où il se trouve actuellement ⁸².

A peine l'arbre fut-il dressé que l'on trouva un affiche qu'on avait plaqué à l'arbre pendant la nuit avec ces paroles :

L'étendard sanglant est élevé ;
Le gouverneur Gessler est en vie ;
Le diable est ressuscité ;
Le seul nom de Mangourit le nie ;
Il fait adorer le chapeau ⁸³ ;
Mais Tell va venir de nouveau ⁸⁴.

Election du curé de Saint-Séverin

Avant la guerre mourut à Saint-Séverin un archiprêtre [Udry], curé de Conthey. Les paroissiens, croyant que la toute-puissance avec la révolution leur était échue selon les principes insinués par Mangourit, procèdent à l'élection d'un nouveau curé, sur trois qu'ils mirent eux-mêmes dans la présentation. Un fut élu de préférence ; leurs femmes qui prétendaient à enfin participer aux droits de la liberté prirent aux cheveux leurs maris qui n'avaient pas voté selon leur désir. L'évêque, outré de ce procédé, prétendant que la collation des curés lui appartenait de droit divin, cassa cette élection, et en nomma un autre qui leur devait être agréable ; c'était le fils [Anne-Joseph] du savant [Pierre-Jos.] de Rivaz. Cinquante Contheysans armés étaient disposés à empêcher de prendre possession ; l'évêque crut temporiser pour ne pas tout à fait aliéner l'esprit de cette paroisse ; [il] fit administrer cette église par un capucin jusqu'à ce qu'on eût ramené les esprits par la douceur, qui demeuraient toujours fermes dans l'opposition jusqu'en juillet que le c. Pittier était préfet national ad intérim y voulut faire marcher des soldats pour installer le nouveau curé qui se refusait d'accepter ; cependant des amis de ce peuple s'intéressaient à les engager d'accepter le curé nommé par l'évêque qui pensait plutôt à nommer un autre que de se servir de la force. Enfin, ne pouvant pas avoir celui qu'ils avaient nommé, ils se résolurent d'accepter le premier nommé (M. de Rivaz) par l'évêque que d'en recevoir un autre. Il y fut solennellement installé, et la nomination aux cures fut maintenue ⁸⁵ reconnue appartenir aux évêques.

⁸² Voir *Doc. II/2*, p. 95, n^o 95.

⁸³ Note margin. de l'auteur : « Il y avait un chapeau au sommet de l'arbre qui faisait allusion à celui de Tell. »

⁸⁴ N. B. de l'auteur en marge : « Noter quel nom portent ces sortes de vers. »

⁸⁵ Variante interlinéaire : « conservé ». — L'abbé Anne-Joseph de Rivaz, selon l'inscription portée dans le registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Séverin, est entré en fonctions le 15 juillet 1798.

II

*Commentaire sur l'acte de corroboration*¹ (Publ. dans *Doc. I*, pp. 9-10)

Cet acte de corroboration qui a retardé a causé de bien des rumeurs ; on débitait que le Haut-Valais prenait les armes, que les Bernois entraient en Valais par Conthey, [la] Gemmi, la Grimsel, etc., pour prendre au dos les Bas-Valaisans. Quatre députés du Haut-Valais arrivèrent à Saint-Maurice sans cette corroboration. MM. de Riedmatten, capitaine aux gardes, le colonel de Riedmatten, le banneret Barberini et Chastonay. Le banneret Duc arrive avec la corroboration en poche, l'apporte de Sion et la remet à M. de Chastonay, et les quatre députés vinrent au comité et remirent solennellement l'acte au comité général du Bas-Valais, et le banneret Duc, de Conthey, ferma la bouche au radoteux Vallotton, de Martigny, qui déclamaient contre le banneret Duc : « Ne vous fiez pas, c'est un traître aristocrate, etc. »

*A propos du messenger du Haut-Valais insulté à Saint-Maurice*²

Il faut noter que ce messenger a été insulté par deux sergents de Saint-Maurice, Mudry et Golet, qui furent cassés et obligés à demander pardon, etc., mais le marchand français nommé Rubin [Robin] fut conduit et exilé hors du pays, etc. Ils prirent le messenger et mesurèrent leur sabre sur son cou, le menaçant [de] lui trancher la tête, parce qu'il n'avait pas la cocarde verte.

Réunion à la R. H. et assemblée électorale (fin avril 1798)

D'après cette députation³, il se passa peu de conséquence, à Saint-Maurice, l'Assemblée réduite à un [membre] par dizain, à part quelque chose particulière. Enfin, le 16 avril environ, on lut publiquement dans toutes les communes pour délibérer si l'on ferait république à part ou savoir si elle se réunira avec toute l'Helvétie pour ne faire qu'une seule république indivisible, où l'on exposa les raisons de part et d'autre, cependant d'une manière de faire pencher du côté de la réunion à la Suisse : effectivement, on vota la réunion qui fut décrétée.

Ensuite, le 20 avril, à 8 h. du matin par un dimanche, on vota pour choisir les électeurs, sur cent hommes un électeur, qui choisissent ensuite les charge ayants, le Sénat, Grand Conseil, etc. Ensuite de quoi, le 24 avril, le Directoire consistant en trois personnes et le Conseil représentant l'Etat siégeant à Saint-Maurice se transporta à Sion où, le 26, tous les électeurs

¹ Note margin. sur la p. 1182 du manuscrit.

² Commentaire placé, p. 1192 du ms, après la copie de la lettre, datée du 20 février, du comité général à l'Etat du Haut-Valais, publ. dans *Doc. I*, p. 55, annexe.

³ La députation de P.-J. de Riedmatten, d'Augustini et de Jacques de Quartéry, à Berne, auprès de Brune et de Mangourit, du 24 au 27 mars, dont Carrupt vient de transcrire la relation, datée du 29 mars. — A paraître dans *Doc. III*, 4^e section, n^o 12.

du pays s'y rendirent pour choisir les membres qui devaient aller à Aarau où les Suisses, en grande partie, s'étaient déjà rassemblés, le Directoire formé dont les membres étaient Legrand, de Bâle, Oberlin, de Soleure, Glayre, de Romainmôtier, Bay, de Berne, Pfyffer, de Lucerne, où chaque canton avait 12 à 13 conseillers. Le 27, les électeurs du Haut-Valais n'étant pas encore tous arrivés, on délibéra si on les forcera par la force ouverte, ou si on leur fixera un temps ; le général Léopold de Nucé opina qu'il fallait [ne] donner aucun quartier ; le banneret Duc, par contre, qu'il fallait leur donner du temps ; on alla aux voix qui décidèrent qu'on les attendrait jusqu'au 1^{er} mai. Ce jour arrivé, les électeurs du Haut-Valais arrivèrent, surtout ceux de Viège qui arrivèrent, par des chemins détournés, le 27, après la séance. Car le dizain de Rarogne, en partie, avait mis 100 [hommes] de garde pour empêcher les électeurs de descendre. Sur une lettre du résident Mangourit la plus menaçante et la représentation de Mgr [Blatter] et la décision des électeurs, ces 100 hommes se retirèrent en paix, et les électeurs arrivèrent à force et l'on passa à choisir les représentants à Aarau. L'on s'occupa sérieusement à voter. Pour le Sénat furent choisis le grand bailli Sigristen, de Augustini, le trésorier de l'Etat Julier, capitaine de Loèche, et le banneret Duc ; pour le Grand Conseil, Léopold de Nucé, général ci-devant, pour les patriotes un [conseiller] lorsque le 4 mai se répandit le bruit qu'il y avait une insurrection dans le Haut-Valais qui menaçait la ville de Sion. Le résident décampa à la hâte. Léopold de Nucé voulut transférer l'assemblée à Saint-Maurice et travailla efficacement mais inutilement à la translation ; ensuite, de Nucé décampa aussi. En attendant, on assura que ce bruit d'insurrection était faux ; on députa trois amis du résident pour le prier de revenir ; on le trouva à Martigny à table ; il revint au soir, selon son usage avec le drapeau tricolore à son carrosse. Le dimanche, le 6 mai, après la minuit, le bruit se répand de nouveau qu'il y avait 400 hommes armés à Sierre. Le résident se lève de son repos, plia bagage et porta lui-même ses hardes dans sa voiture et partit à une heure avant jour avec tant de précipitation qu'il perdit sa bannière au tricolore par les chemins.

« Contre-révolution » : la descente des troupes du Haut-Valais jusque près de Martigny

Le Valais, très mécontent de la constitution française, n'acquiescèrent que par force, et la moitié de Conches n'a jamais voulu se soumettre. Six hommes, dit-on, complotèrent de la manière que l'on pourrait se délivrer de ce joug importun, permirent qu'on eût fait les choix des électeurs qui partirent pour Sion et, en leur absence, on convint que, le 3 mai, les Conchards descendraient armés jusqu'à Glis, et les autres dizains par contre sans armes, où l'on déciderait si l'on se débarrasserait par la force de cette prétendue ou vraie tyrannie. L'assemblée eut lieu et l'on décida qu'on se défendrait armés ; les Conchards, déjà prêts, continuèrent leur route ; les autres prirent les armes à la hâte ; le 5 au soir, l'avant-garde arriva à

Sierre ; on força M. le comte de Courten de les suivre, qui n'accepta qu'avec certaines conditions et, entre autres, il céda le commandement en chef à son parent Joseph de Courten ; le 6 mai, la ville fut pourvue d'une garnison de 400 hommes, et 800 étaient en marche au secours de la ville ; mais le 6 mai au soir, le comte de Courten occupa les hauteurs de Savièse, tandis qu'une autre colonne passait de l'autre côté du Rhône où il y avait 8 à 900 hommes armés. Vers midi, les Bas-Valaisans qui volaient au secours de Sion furent coupés à la Morge ; quelques heures après, les dispositions furent tellement prises que le comte Eugène de Courten entra en ville, avec cinq soldats le chapeau sur la tête, pour sommer la ville, et ne donna qu'un quart d'heure pour délibérer, et représenta l'impossibilité de pouvoir se tirer d'affaire, et, pendant la délibération, il harangua le peuple sur la place et les exhorta à se rendre aussitôt ; qu'ils [ne] venaient point dans des intentions sinistres, mais uniquement pour la conservation de la religion et de leurs lois ; le quart d'heure fini, il avertit qu'il partait ; alors la ville se rendit ⁴ en recevant la loi qu'il leur imposa, et les troupes entrèrent toutes en ville, brûlèrent l'arbre de la liberté avec la niche où l'on plaçait la garde. Le lendemain, 8 mai, les troupes descendirent à Saint-Pierre[-de-Clages] dans l'intention de descendre à Martigny. Ce même jour, pendant la nuit, ils furent repoussés au pont de Riddes où les Bas-Valaisans étaient en embuscade ; ils eurent trois blessés ⁵, eurent leur quartier général à Saint-Pierre[-de-Clages] ; le pont du Rhône était coupé, et d'ailleurs la nuit empêcha le combat. Le 9, on attendit l'opération de l'autre colonne qui était au-delà du Rhône, lorsqu'un malheureux à cheval vient jeter l'épouvante en disant que 8000 hommes de cavalerie étaient à Riddes et douze pièces de canon. Les Allemands intimidés plièrent et se sauvèrent à la hâte au-delà de la Liserne ; peu de temps après, ils furent avertis que cette assertion était fausse et les Allemands retournèrent sur leurs pas, passèrent le pont du Rhône et se joignirent à la colonne de delà du Rhône qui avait débusqué 400 hommes qui tenaient le pont. Arrivé en bas de Riddes, on combattit pendant près d'une heure à Ecône où les Haut-Valaisans eurent sept blessés ; les autres, beaucoup de morts et blessés, et le champ de bataille fut emporté. Les Bas-Valaisans et [les] Vaudois se retirèrent à la Bâtiáz où en attendant la colonne qui avait passé en Bagnes trouva l'armée ennemie, et se regardèrent pendant plusieurs jours sans se faire du mal, croyant de gagner les Bagnards par la douceur. En attendant, les Haut-Valaisans avaient leur camp à Ecône, lieu de la bataille. Conthey gardait les passages contre Berne ; Ardon et Chamoson avec ceux de Savièse étaient sur les montagnes de Leytron et sur Fully, unis avec les Haut-Valaisans.

Il faut noter que, dans la bataille d'Ecône, les 400 Bas-Valaisans étaient secourus par les Vaudois, bons poltrons. Le 11 au soir, on reçut la nouvelle que les Bagnards s'étaient rendus et [avaient] accepté la con-

⁴ Note margin. de l'auteur : « La ville s'est rendue le 7 [mai] ».

⁵ Note margin. : « A Riddes, vers le pont, les Vaudois perdirent sept morts jetés au Rhône. » — Aucun décès ne figure à cette date dans le registre de la paroisse de Riddes.

fraternité avec les Allemands. Le 12, l'armée allemande fit des dispositions pour avancer à Martigny ; sur l'après-midi, ils rencontrèrent l'armée ennemie au mur neuf ; il s'engagea un sanglant combat où les Vaudois plièrent encore en perdant bien du monde qu'ils chargèrent sur des chariots et les poursuivirent jusque proche de Martigny, où l'on apprit que ceux de Sembrancher avaient cassé le pont sur la Dranse, et qu'on ne pouvait espérer aussitôt pouvoir faire joindre la colonne de Bagnes à celle destinée pour Martigny ou celle du Centre.

Le reflux des Haut-Valaisans. Leurs discordes. Combats autour de Sion et pillage de la ville

Le 13, jour de dimanche, les Conchards chagrinés de trouver tant de difficultés se découragèrent et ceux de Viège, [qui] n'ont jamais rien valu, entraînent Brigue et Rarogne au découragement ; la dissension s'augmente ; ils voient que les Bas-Valaisans aimaient mieux la constitution française à laquelle ils donnent la préférence, soit intimidés par le résident qui les menaçait d'une armée formidable ; [ils] étaient toujours sous les armes, forts d'environ 3 000 hommes campés à la Bâtiâz ou [aux] îles d'Ottan. Les Allemands désunis disputèrent avec les dizains d'en bas, Sierre et Sion, qui se plaignirent amèrement de les avoir fait partir et aussi de [ce que] ceux qui étaient les auteurs de la guerre manquaient les premiers de courage. Cette discorde fut suivie de la fuite du plus grand nombre ; les autres furent contraints d'en faire autant. Ils revinrent à Saint-Pierre[-de-Clages] le 13 au soir, le lendemain à Sion ; le 14 au matin, des cavaliers français s'emparèrent du pont du Rhône et vinrent reconnaître les environs de Saint-Pierre où ils prirent deux Allemands l'un après l'autre, les frappèrent et les couvrirent d'injures. Après-midi passa la colonne de Fully qui avait pris Fully et deux chevaliers ou dragons vaudois ; la colonne de Bagnes passa la dernière par Isérables. Le 15 après-midi, l'avant-garde de l'armée française vint camper à Saint-Pierre et occupa les Darres ⁶ de Chamason où était le commandant, au fond du chemin de Blessoni ⁷, et toute communication entre Ardon et Chamason était coupée ; le 16, [ils] se reposèrent tout le jour ; la grande armée française, composée de 10 000 hommes, partit de Bex à midi et arriva au soir à Saint-Pierre, de sorte qu'elle défila par Ardon à 6 heures du matin. En attendant, les Allemands désunis se disputèrent ; le comte de Courten quitta le 13 à Saint-Pierre l'armée pour s'émigrer, très mécontent de son armée mutinée et indisciplinée. Le général Joseph de Courten fut emprisonné ; l'insubordination, confirmée, tantôt réunis à se battre, tantôt voulant se soumettre ; un envoyé de la part du résident avec une lettre, emprisonné, un héraut,

⁶ Aujourd'hui orthographié Dares, lieu-dit en-dessous du village de Chamason.

⁷ Aujourd'hui orthographié Bessony, lieu-dit entre Chamason et Saint-Pierre, du côté oriental.

méprisé ; le 16, vinrent camper sur les collines de la Morge et l'avant-poste, à Vétroz ; ils se retranchèrent sur Châteauneuf ou sur la colline qui le domine, en bas du château des Soies [sic] et [de celui] de Montorge où ils attendaient l'ennemi d'un pied ferme, à ce qu'ils se croyaient.

Le 17, jour de l'Ascension, le combat s'engagea à 7 heures du matin et combattirent pendant deux heures sans que les Français eussent pu faire la moindre chose. Les Français, qui par une guerre de six ans étaient plus expérimentés, plus hardis, plus intrépides, entourèrent Châteauneuf, de sorte que les Allemands, craignant d'être coupés, quittèrent leur poste et se réfugièrent en ville. Les Français grimpent les collines de Montorge et chassèrent les Allemands des environs ; les Vaudois, avides de gain, pénétrèrent par le haut en Savièse et le pillèrent, ce qui obligea les Allemands de partager leur force. Vers midi, la ville présenta le drapeau blanc en signe de reddition ; les Français entrèrent en ville, mais un malheureux canonnier⁸ s'avisa de mettre le feu à un canon dans la ville qui coûta la vie à douze Français, ce qui les indigna tellement qu'ils donnèrent la ville en pillage⁹ ; elle fut entièrement dévastée, où les Vaudois se distinguèrent encore, n'épargnant rien, pas même les clous des parois ; non contents à piller la ville, ils allèrent dans les îles, ils dérochèrent tous les chevaux sans miséricorde.

Congédiées par le général Lorge, les troupes vaudoises se livrent au pillage en aval de Sion (Conthey, Ardon, Chamoson, Leytron, etc.)

Aussi le général Lorge, commandant en chef, fut indigné, les congédia de Sion et fit arrêter le pillage à Saint-Maurice et au mandement d'Aigle ; les Vaudois, mécontents des Français, vinrent camper à Saint-Pierre, [à] Riddes, et environ 500 Vaudois campaient à Leytron qui n'ont pas été plus loin ; ils pillèrent ces villages et escroquèrent l'argent des passants par les chemins, entrèrent dans les maisons, surtout à Chamoson, et forcèrent [les habitants] à leur donner la bourse, s'enivrèrent chez les

⁸ Note margin. de l'auteur : « Ceci est faux. *Vide infra* », c'est-à-dire une adjonction, parmi d'autres, à la fin de cette partie, p. 1213 du ms : « Le coup qui a mis à mort Hanrion, lieutenant des hussards français, qui faisait passer que la ville avait trahi, a été tiré depuis le coin de l'auberge de la Croix-Blanche par un nommé Jossen, de Glis, qui s'évada sur-le-champ. » — Autre adjonction, au même endroit : « Il est faux qu'on ait tiré à Sion un coup de canon après avoir montré l'étendard blanc, marque de reddition ; c'est une calomnie inventée afin d'autoriser le pillage. »

« Mgr l'évêque fut souffleté, reçu des coups de poing au front et des coups de pied au ventre ; on lui pillà toute sa maison et [il fut] obligé d'entretenir le général Lorge avec une douzaine d'officiers et autres, au point qu'il perd à ce sac de 9 à 10 000 écus, car tout lui fut enlevé, même l'anneau qu'il portait à son doigt. »

⁹ Adjonction de l'auteur à la fin de cette relation (p. 1213) : « Le grand doyen [Jos. Imseng], vicaire général, fut percé de plusieurs coups de baïonnette et mourut huit jours après de ses blessures ; plusieurs prêtres reçurent de mauvais coups. Les capucins furent pillés tambour battant ; M. Gottsponer, curé de Sion, cacha son argent dans une vigne ; les Français le trouvèrent. Grand nombre furent horriblement pillés ». Sur Imseng, voir aussi plus haut, p.43, note 70.

particuliers et se retirèrent sans payer, ce qui fit prendre à ceux de Chamoson des précautions nécessaires et mirent 40 hommes sur pied pour garder pendant la nuit. Le 18, les Vaudois très mécontents de cette garde cherchèrent querelle à ceux de Chamoson qui députèrent un exprès vers le résident, pour l'aviser des désordres que les Vaudois commettaient. Le résident écrivit une lettre où il blâma fort la conduite des Vaudois auxquels il défendit le pillage et permit à ceux de Chamoson de prendre les précautions qu'ils croiraient nécessaires ; de là, on établit non seulement une garde nocturne, mais encore une garde pour observer les Vaudois pendant le jour, ce qui indigna encore davantage les Vaudois et surtout le banqueroutier Blanchenay, leur chef, au point qu'ils résolurent de piller et massacrer ceux de Chamoson, et cette résolution fut suivie de l'effet. Le 19, après 9 heures de la nuit la plus sombre et obscure, ils partirent de Leytron au nombre de 300 ; ceux de Chamoson les ayant aperçus, une sentinelle tire un coup en l'air pour marque du secours pressant ; on vole de toutes parts au lieu dit en l'affairement ; les Vaudois l'ayant aperçu firent une attaque par une décharge générale ; on leur riposta, on se battit de part et d'autre avec acharnement. Les Vaudois perdirent quelques hommes tant en morts qu'en blessés, dont le chef, blessé aux fesses ; par contre, ils firent trois Chamosards prisonniers. Les Vaudois ¹⁰, repoussés au chemin côtoyant la droite de la Losentse, coupèrent ceux de Chamoson qui se débandèrent ; les meilleurs soldats en apparence décampèrent, ce qui prouve que les soldats de Bacchus ne sont [pas] ceux de Mars. L'un des prisonniers pensa s'échapper ; les Vaudois firent une décharge d'environ 12 coups sur ce malheureux qui expira deux heures après. Les Vaudois rencontrèrent vers le Zino ¹¹ six Chamosards qui, sans se méfier, vinrent à eux sans les connaître à raison de l'obscurité de la nuit ; les Vaudois firent une décharge générale sur eux ; ils en couchèrent deux par terre de si près que leurs habillements étaient brûlés ; les quatre autres ne furent point atteints ; ils fusillèrent une pauvre fille dans un jardin qui pensait se cacher dans les orties ; au 3^e lieu, ils rencontrèrent encore deux ; sitôt qu'ils furent reconnus, ils font une décharge ; ils en blessèrent un mortellement ¹². Ceux de Chamoson, débandés en plusieurs pelotons, tirèrent de

¹⁰ Adjonction margin. de l'auteur : « L'officier qui conduisit la troupe à Chamoson s'appelait Panchaud, de concert avec Blanchenay, chef du bataillon de 500 hommes corrompus comme leur commandant, dont il faut excepter Collomb, de Vevey. Panchaud interrogea fièrement et avec arrogance Jean Carrupt, un des prisonniers, qui lui répondit qu'il y avait 200 maisons et 4 à 5 [hommes] par maison capables à porter les armes, et que les Français conjointement avec ceux d'Ardon et Vétroz venaient à leur secours. Dans l'instant même, Jean-Claude Carrupt, neveu du prisonnier, cria de l'autre côté : « Dragons ! Ici, dragons à nous ! » ce qui engagea Panchaud à faire sonner la retraite ; au moment que les Chamosards sur le point de faire feu sur l'un de leurs pelotons, [les Vaudois] furent saisis d'une terreur panique qui les fit débander. »

¹¹ Aujourd'hui orthographié Tséné, lieu-dit de la commune de Chamoson.

¹² Dans la notice latine qu'il a portée dans le registre des décès de la paroisse d'Ardon (voir Ire partie, p. 39, note 63), J.-J. Carrupt donne les noms des tués, le 19 mai, au nombre de quatre : Jean-Joseph Juilland (*Gilland*), soldat, Jean-Joseph Mayoli, de Grugnay, Jean-André Berguerand, de Chamoson, Marie-Catherine Rafford,

loin, ce qui donna à soupçonner aux Vaudois des embuscades. Panchaud fait sonner la retraite fort à propos, car le chef d'escadron, l'intrépide Cerisier, arrivait à Chamason avec 50 cavaliers, tous dragons, tous prêts à sabrer ces brigands. Les Vaudois résolurent d'exécuter le lendemain leur dessein ; mais le commandant en chef, le général Lorge, ordonna aux Vaudois de partir sur-le-champ de Leytron ; au reste, les dragons étaient déjà prêts à les recevoir à Chamason ; ils emmenèrent les deux autres prisonniers jusqu'à Martigny, où le général français les délivra. Leytron fut tout ravagé ; [ils] foulèrent les jardins, vidèrent généralement toutes les caves, demandant du vin en payant ; la cure fut dévalisée ; ils promirent cependant d'indemniser toutes personnes qui auraient fourni quelque chose, et partirent sans payer ; ils frappèrent le curé de Fully [Bochatay] indignement après avoir bu son vin¹³ ; Branson et tout Fully, Saillon, Riddes, Saint-Pierre où ils fracassèrent les grilles de la sacristie et volèrent tout ce qu'ils purent accrocher ; ils ressentirent tout ; cela n'est encore rien vis-à-vis de ce qu'ils ont fait à Conthey¹⁴, Savièse¹⁵.

La matière ci-dessus se continuera à mesure qu'on apprendra la vérité des choses en particulier¹⁶.

Simon, lieutenant des dragons, logea le premier à Ardon, le 19 mai, avec 12 dragons ; ensuite Fayet avec 25 dragons et un autre officier avec lui ; et puis, le 21 mai, 4 officiers et 150 soldats ; le même jour, contre toute espérance, ils partent sur le soir pour faire place à 8 officiers et 350 soldats qui y dormirent chez le curé¹⁷, excepté le commandant Busqueri [?] et son épouse qui n'arrivèrent [que] le lendemain pour dîner avec deux autres officiers, [dont un] lieutenant de l'artillerie, neveu d'un évêque de Clermont, qui pensa trancher la tête à un soldat sur les degrés de la cure ; ils partirent tous le matin, exceptés ceux qui n'arrivèrent que pour le dîner ;

simple, tuée dans son jardin, ensevelis tous quatre le 21 mai, à Ardon. — Une cinquième victime, c'est Jean-François Christini, blessé au combat du 19 mai, qui survécut jusqu'au 22 août et fut enseveli le lendemain, à Ardon (Ardon, registre cité des décès, p. 113).

¹³ Adjonction de l'auteur, à la fin de cette relation (p. 1213) : « Le curé de Fully [Jos.-Maurice Bochatay] fut traité avec le dernier mépris. Les Vaudois, après la bataille de la Morge, lui mirent un pistolet devant sa bouche, un fusil bandé à sa poitrine, des baïonnettes à ses côtés, avec défense de se bouger jusqu'après les informations faites. Heureusement, M. Bochatay était très estimé dans la paroisse, que tout le monde rendit son témoignage ; on le laissa aller en lui donnant un coup de sabre plat sur les épaules et en lui vomissant d'injures ».

¹⁴ N. B. de l'auteur, à la fin de cette relation (p. 1213) : « A Conthey, les Vaudois tuèrent à coups de mousquets deux bons simplâtres qui se trouvèrent devant eux en criant : « A l'ordre ! » Ces simples n'entendaient ce qui signifiait, loin de s'arrêter, ils couraient et furent atteints à coups de plusieurs mousquets. » — Le registre des décès de la paroisse de Saint-Séverin (Conthey) ne mentionne que deux hommes tués par les Français : Joseph Nicolet, de Saint-Léonard, mais domicilié à Aven, décédé le 17 mai ; Jean-Pierre Rapillard, simple d'esprit, blessé le 17 mai et décédé le 21 mai.

¹⁵ Renvoi de l'auteur : « Savièse, voyez ailleurs », à savoir ci-dessus pp. 34-35.

¹⁶ Est intercalée ici la copie d'un acte de la Chambre administrative, daté de Saint-Maurice, le 26 mai 1798.

¹⁷ L'auteur lui-même, l'abbé J.-J. Carrupt.

plusieurs traîneurs se soulèrent au point qu'ils firent une terrible vie sur le grand chemin et se battirent en duel dont l'un qui avait dérobé une terrine [?] resta mort. Le même 21 mai arrivèrent 200 hommes, partie d'une demi-brigade cantonnée à Riddes, Saint-Pierre, Chamoson, Ardon, Vétroz, etc. (la brigade est de 1500 [hommes]), au nombre de 800 hommes. Le reste à Saint-Maurice et à Bex, sous la conduite du chef de la demi-brigade, commandant Bonnemaillé, très honnête et brave vieillard qui maintient la bonne discipline avec six autres officiers compris le médecin Cuvelier, commandant en second l'adjudant-major Mathys, un Fluxient, Saint-Germain, Le Hir, et un porte-drapeau tenant rang d'officier ; ils ne montèrent pas plus loin et restèrent jusqu'au 6 avant jour. Le même jour, une compagnie de chasseurs à Chamoson qui assistèrent en partie aux offices de la Fête-Dieu [jeudi 7 juin]. Le 8 matin, une autre compagnie à Ardon et deux à Chamoson, officiers Frentenian et Argus avec un troisième.

ANNEXES

I. *Mémoire*

des conséquences de l'agression des Vaudois cantonnés à Leytron, du 19 mai 1798, contre la commune de Chamoson et Saint-Pierre

par

Joseph-Antoine Favre

Aussitôt après que l'armée française a eu passé sur notre commune sans nous faire aucun tort, sinon de nous demander leur nécessaire, les Vaudois sont venus nous demander de tout ce que nous avions et le plus souvent sans payer, ou à moitié prix. Et, ayant bu, ils ont dit devant moi qu'ils voulaient aller faire un tour dans le village ; d'où il s'ensuit que plusieurs de nos gens sont été forcés à contribuer leurs argents à l'insu des maris et même à leur présence. Après plusieurs plaintes faites des particuliers, notre patrouille bourgeoise (voyant qu'il ne restait bientôt plus des denrées pour les nécessités publiques du temps et qu'on avait entendu dire que les Vaudois étaient renvoyés) les a éconduits un peu rigoureusement sans cependant leur avoir fait aucun tort ; ensuite, le même soir, comme sus est dit, [les Vaudois] sont venus à grande foule nous assaillir ; comme il était nuit, l'on n'a pu reconnaître combien ils étaient, mais ils étaient grand nombre, ce que les gens de Leytron pourront peut-être mieux savoir que nous, parce qu'il y en a de ceux de Leytron qui ont été obligés de partir à l'assaut avec eux ¹.

Nos gens se sont défendus si bien qu'ils n'ont rien pillé pour ce soir-là, mais ils nous ont tué deux hommes qui ont laissé une femme et quatre enfants chacun ; un homme qui[a] laissé une femme et un petit enfant ;

¹ Voir leurs noms à la fin du présent mémoire, dans le N. B.

une fille simple a été pareillement tuée en se cachant de leur fureur ; un autre homme, qui est blessé bien fort, duquel on doute s'il guérira ². L'assaut peut avoir duré deux heures.

Fait au comité le 22 du courant 1798, à Chamoson.

N. B. : Jean-Georges Cheseaux et Jean-François Bouchard, de Leytron, qui furent obligés de suivre les Vaudois jusqu'à la Losentse. De plus le sautier Michellod et Pierre Roduit, tous membres du comité de Leytron ; ceux-ci étaient aussi tenus par les Vaudois de leur servir de guides pour aller à Chamoson ³.

² Fait qui confirme l'assertion de Carrupt, plus haut, p. 54, note 12.

³ Adjonction d'une autre main que celle de Jos.-A. Favre.

II. *Griefs contre les troupes vaudoises qui ont séjourné à Leytron et à Saint-Pierre*

par

Joseph-Antoine Favre

La compagnie des chasseurs a couché à Saint-Pierre-de-Clages le 17 et [le] 18 mai, et le comité de surveillance lui a passé (sans reproche) la viande et pain et vin ; mais, outre cela, le 18 dit, pendant toute la journée, [les chasseurs] n'ont cessé la plus grande partie de tirer les poules par les rues, ce que les habitants du village peuvent assurer. D'autres, cantonnés à Leytron, avec quelques-uns de ceux qui montèrent de Saint-Pierre à Chamoson, se sont fait donner à boire et à manger, et ensuite se sont informés après les meilleurs paysans et combien il y avait de boutiques de marchands à Chamoson, et cela prouvable par plusieurs témoins en cas de besoin.

Jean-François Crittin, de Chamoson, se plaint que deux Vaudois habillés de bleu, chapeau retroussé à la militaire (mais il n'a pas fait attention au revers des habits), entrèrent librement et hardiment dans sa chambre, dont l'un était armé d'un sabre et l'autre d'une carabine, et fermèrent aussitôt la porte après eux, lesquels lui on dit : « Donne-nous ton argent » ; ledit Crittin dit qu'il n'en avait point ; [ils] lui répétèrent ensuite : « Donne-nous au moins un écu neuf », mais ceux-ci, impatients de la résistance, lui fouillèrent ses coffres et garde-robes et lui ont emporté trois mouchoirs en soie et environ trente baches de monnaie qu'ils lui ont trouvés.

Jacques Crittin, de Chamoson, se plaint que deux Vaudois, habillés et armés comme les précédents, entrèrent chez lui de la même manière ; celui-ci les voyant entrer de la sorte leur offrit à boire et à manger. Les deux lui répondirent qu'ils ne venaient ni pour boire, ni pour manger, mais qu'il leur fallait de l'argent, en armant la carabine contre lui, disant : « Il faut que je te tue » ; l'autre à l'instant empoignait son sabre ; de quoi les deux Crittin se soumettent à rendre témoignage de vérité devant

le tribunal quelconque, mais point par d'autres, seulement par eux-mêmes. Notez que les deux Vaudois emportèrent au dernier dit cinquante pièces de sept sols et demi de Piémont et à peu près quarante baches de monnaie du pays qu'ils trouvèrent dans un buffet, et combien d'autres menaces et [de] violences que le temps ne nous donne pas le temps de vérifier, mais qu'on espère de vérifier si besoin est. En conséquence de ces menaces et violences desquelles le comité, ayant été informé, a pris la hardiesse d'implorer la protection du c. Mangourit, résident de la grande République Française, de nous donner un ordre contre ces abus ; c'est ce qui fut, par sa bienveillance et bonté paternelle, expédié à l'instant par un exprès envoyé de notre part, par lequel ordre il défend tout pillage dans le Haut et [le] Bas-Valais, et notamment dans la commune de Chamoson ; plus, il invite les comités de faire arrêter les pillards et [de] les faire conduire sous bonne garde à Sion. Cet ordre nous parvint le 18 au soir. Ensuite, nous avons levé une patrouille afin de nous saisir des pillards. Le détachement des chasseurs vaudois, qui étaient à Saint-Pierre, est parti le 19 au matin, mais ceux qui cantonnaient à Leytron n'ont cessé, toute la journée du 19 mai, de circuler et par Chamoson et par Saint-Pierre, lesquels nos gardes les surveillaient. Cette vigilance déplut beaucoup aux circulateurs ; à cause de cela, l'on dit qu'ils firent plusieurs menaces. Et comme l'enfant brûlé craint le feu, voyant qu'il y avait à Leytron un détachement de cinq cents hommes vaudois, nos officiers militaires mirent deux sentinelles vers la rivière nommée la Losentse, avec la consigne que, s'ils voyaient quelques-uns pour nous assaillir, elles tirassent pour nous donner le signal, afin de se prévenir contre les embûches de l'ennemi. Enfin, le 19 dit, vers les huit heures du soir, les sentinelles virent tout de suite venir contre nous une troupe de gens armés. L'une des sentinelles, nommée Jean-Simon Longin, donna le signal en tirant son coup en l'air et s'en alla ; l'autre sentinelle, qui resta dans [ce] moment immobile, entendit crier : « Vous voilà, mes bougres ! » et firent une vive décharge ! l'autre sentinelle tire son coup et laquelle s'appelle Louis-Vincent-Robert Pagillon, des Rousses, canton de Morez, département [du] Jura en France. En attendant, nos gens qui étaient presque tous à souper, saisis de frayeur, accourent en fort petit nombre et se défendent, où il y eut plusieurs décharges de part et d'autre, mais le feu était plus vif du côté de la partie adverse ; en attendant, étant bien obscur parce qu'il était nuit, ceux du parti opposé criaient : « Avancez, avancez à l'ordre. » Un de nos gens, nommé Jean Carruzzo, les croyant des nôtres s'avança parmi leur foule où il fut pris prisonnier des Vaudois et tout de suite fut désarmé. Un nommé Juilland fut pareillement pris et désarmé, lequel faisait semblant de s'en aller servir ¹ se sauva, et tout de suite un Vaudois crut l'atteindre de son sabre, mais il [n'] atteignit que le mur ; les autres lui tirèrent dessus de manière qu'on l'atteignit si bien que dans un quart d'heure après il mourut ². Un nommé Jean Antonin, dit Charlet, fut pareillement désarmé par eux, mais

¹ Se soulager. Voir dans la minute, pièce n° 12 : « obéir à la nature. »

² Voir plus haut, pp. 54-55, note 12.

il s'échappa sans souffrir autre chose. Un nommé Jacques-Mathias Crittin fut aussi pris et désarmé, et conduit à Leytron avec Carruzzo, étant sans cesse menacés de la mort. Mais un officier nommé Panchaud leur défendit de faire tort à ces prisonniers, et ils entendaient dire : « Demain, vous serez fusillés, et nous pillerons et brûlerons votre village » ; le prédit Antonin qui s'échappa entendit dire au parti opposé : « Avancez, nous vous attendons encore une demi-heure, un quart, encore deux minutes, et si vous ne venez pas, on ira brûler votre village », de quoi il se soumet de le soutenir par son serment. Ensuite, le parti opposé côtoya le long du village en suivant la rivière où ils parvinrent au sommet du village et, là, tuèrent une simple fille et deux hommes mariés ayant une famille, et un autre qui est encore languissant dans son lit incapable de guérison³. Si l'on ne se pouvait pas fier aux présentes informations, par ordre envoyé supérieurement pour examiner deux ou trois hommes de Leytron, qui ont été forcés de monter à l'assaut contre nous, [ils] pourront mieux prouver leur hostilité, car quel ordre ces gens-là avaient-ils de monter entre jour et nuit pour nous assaillir, vu qu'en amis nous avions sans reproche fait passer du vin pour entretenir la troupe ? Il pourrait se faire que parmi les Vaudois y avaient beaucoup d'Ormonens.

Ainsi tiré des sentiments des personnes du peuple qui y étaient là présentes, c'est le 8 juin 1798.

³ *Ibidem*, note 12.

(Chamoson, Arch. comm., F 16, n° 1, 21 × 33,8 cm, 4 p., orig. — Voir aussi *ibidem*, n° 12, 21 × 35,5 cm, 4 p. minute assez différente, quant à la forme, du n° 1).

TABLE DES MATIÈRES

I

Attitude des Confédérés face à la menace d'invasion française	8
Arrivée du nouveau résident Mangourit	9
Les débuts de la révolution valaisanne : tractations à Saint-Maurice .	9
« Demandes de Mangourit »	11
« Entretien de Mangourit avec la haute commission »	12
« Froideurs entre le Haut et le Bas »	13
« Esprit philosophique »	13
« On persécute les émigrés »	14
« Lettre sur la corroboration »	14
« Insulte faite au messenger »	15
Le comité général de Saint-Maurice demande la protection de la France	16
Projet de constitution valaisanne ; projet d'organisation de la force armée	16
La ratification de l'indépendance	17
Le régiment de Stettler	19
Remise de l'acte de corroboration	19
La France et les cantons suisses	20
Divisions dans le canton de Berne et dans le Pays de Vaud. Capitula- tion de Berne	22
Décret du comité général sur les fiefs	23
Opinions diamétralement opposées des Français et des Suisses . . .	23
A l'Assemblée représentative provisoire de Saint-Maurice. Le projet de constitution de Mangourit	24
Fêtes patriotiques du 19 mars	26
Projet de la République rhodanique	27
Le Valais, république indépendante ou canton de l'Helvétique ? . . .	27
Députation auprès de Brune et de Mangourit, à Berne	28
Querelle entre l'évêque et le chapitre au sujet d'une circulaire adres- sée au clergé et aux fidèles	28
Les premières difficultés de l'assemblée électorale	29
L'insurrection des cinq dizains supérieurs	30
Prise de la ville de Sion par les Haut-Valaisans	30
Le recul des Bas-Valaisans	32
Le combat d'Ecône	32
Désagrégation des troupes du Haut-Valais	34
Combats du 16 et du 17 mai, à Savièse	34
La prise et le pillage de la ville de Sion par les Français	35
Les Vaudois à la rescousse des Français	37

Conduite du bataillon vaudois stationné à Leytron et son retour à Saint-Maurice	38
Un sacrilège à la cathédrale de Sion	40
Retraite des Haut-Valaisans. Proclamation du général Lorge	40
Analyse critique de la proclamation de Mangourit aux Valaisans . .	41
Notice sur Mangourit	44
Sur la proclamation du général Lorge adressée aux Haut-Valaisans .	44
Après la bataille de Sion	45
« Pillage de Sion »	45
« Restitution ordonnée »	45
« Seconde plantation de l'arbre »	46
Election du curé de Saint-Séverin	48

II

Commentaire sur l'acte de corroboration	49
A propos du messenger du Haut-Valais insulté à Saint-Maurice . . .	49
Réunion à la R. H. et assemblée électorale (fin avril 1798)	49
« Contre-révolution » : la descente des troupes du Haut-Valais jusque près de Martigny	50
Le reflux des Haut-Valaisans. Leurs discordes. Combats autour de Sion et pillage de la ville	52
Congédiées par le général Lorge, les troupes vaudoises se livrent au pillage en aval de Sion (Conthey, Ardon, Chamoson, Leytron, etc.)	53

ANNEXES :

I. Mémoire des conséquences de l'agression des Vaudois cantonnés à Leytron, du 19 mai 1798, contre la commune de Chamoson et Saint-Pierre, par le notaire Joseph-Antoine Favre	56
II. Grievs contre les troupes vaudoises qui ont séjourné à Leytron et à Saint-Pierre, par le notaire Joseph-Antoine Favre	57